

Octobre 2012 | n° 69 | www.wcoomd.org

OMD actu

Conseil 2012

Relancer les échanges

Biens à double-usage



Organisation mondiale des douanes

**YOU'LL NEVER LOOK AT CARGO
THE SAME WAY AGAIN.**



The Next Generation of Mobile Cargo Scanning Has Arrived.



Engineered around your business, the all-new CX-Mobile™ G3 cargo scanner provides maximized efficiency, safety and cost-savings in a new, sleek design. Easy to maintain and operate, the CX-Mobile G3 offers a fully customizable cabin built to your unique specifications with unparalleled performance, comfort and flexibility. And, the completely redesigned exterior is durable and corrosion-free for long-lasting cargo scanning in even the toughest of environments.

For more information, visit www.CXMobileScan.com, email us at inforequest.sds@L-3com.com or call +1-781-939-3800.

Sommaire

- 4 **Flash infos**
- 8 **Dossier**
- 25 **De par le monde**
- 36 **Focus**
- 42 **Point de vue**
- 48 **Zoom**
- 50 **Entretien**
- 55 **Évènements**



26 **Les systèmes informels de transfert de fonds sous l'œil de la Douane coréenne**



28 **La Mésoamérique optimise les contrôles en transit**



36 **La Douane américaine donne un coup de pouce au commerce**



42 **Le dilemme des biens à double usage dans le tarif douanier**

DOSSIER: CONSEIL 2012

- 10 **Le Secrétaire général fait part de ses réflexions** à propos du rôle la douane en matière de compétitivité économique
- 12 **Derniers développements** dans chacun des thèmes de travail de l'OMD: contrôle, facilitation, renforcement des capacités et questions tarifaires et commerciales
- 20 **Les invités d'honneur** des sessions

DE PAR LE MONDE

- 31 **L'Allemagne** face au phénomène « cheap white »
- 32 **Stratégie du Royaume-Uni** en matière de lutte contre la contrebande de tabac
- 34 **L'Afrique du Sud** et la mise en œuvre du futur Protocole de l'OMS

ENTRETIEN

- 50 **La Présidente de Processus de Kimberley**, Mme Gillian A. Milovanovic, nous éclaire sur le « côté obscur » du commerce du diamant
- 53 **L'Ambassadeur de la Chine** auprès de l'Union européenne, Wu Hailong, nous livre son point de vue sur la facilitation des échanges et sur les initiatives de la Chine en la matière

Rédacteur en Chef
Grant Busby

Rédacteur sénior
Laure Tempier

Abonnements en ligne
www.wcoomd.org/fr/pagedaccueil_press_wco_newsfr.htm

Publicités



Bernard Bessis
bernard.bessis@bb-communication.com

Équipe de rédaction
wconews@wcoomd.org

Éditeur
Organisation mondiale des douanes
Rue du Marché, 30
B-1210 Bruxelles
Belgique

Tél.: +32 (0)2 209 94 41
Fax: +32 (0)2 209 92 62
communication@wcoomd.org
www.wcoomd.org

Note de la rédaction

OMD Actualités est distribué gratuitement en français et en anglais aux administrations des douanes, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales, aux opérateurs commerciaux et autres lecteurs concernés. Les idées exprimées dans les articles sont celles des auteurs et ne traduisent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Organisation mondiale des douanes. Toute contribution en français ou en anglais est la bienvenue, mais doit nous parvenir pour le 15 décembre 2012 au plus tard. L'OMD se réserve toutefois le droit de publier, de ne pas publier, ou de corriger ces articles de façon à ce qu'ils soient conformes à la ligne éditoriale du magazine. Le Service Communication reste à votre disposition pour les demandes d'abonnement, la réception d'articles, et toute autre information en rapport avec OMD Actualités, à l'adresse électronique suivante : communication@wcoomd.org.

D/2012/0448/23

Copyright ©2012 Organisation mondiale des douanes
Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation du présent document doit être adressée à copyright@wcoomd.org.

Remerciements : l'équipe de rédaction tient à exprimer ses sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce magazine.

Photos : nos sincères remerciements vont aussi à toutes les personnes qui nous ont fourni gracieusement des photos, logos et dessins pour illustrer la présente édition.

Photo de couverture: fotolia.com

Design : www.inextremis.be

Une plongée dans le monde complexe des mesures non tarifaires

CETTE ANNÉE, LE Rapport sur le commerce mondial explore, au-delà des droits de douane, le monde des mesures non tarifaires (MNT) – un terme générique qui englobe les mesures de politique, autres que les droits de douane classiques, susceptibles d'avoir des effets sur le commerce international des marchandises en modifiant les quantités échangées ou les prix, ou les deux.

Plusieurs raisons expliquent le choix de l'OMC de mener une réflexion sur ces mesures et de mettre en évidence leurs effets sur le commerce. L'une d'elles tient au fait que les MNT ne vont pas perdre de leur pertinence comme l'ont fait les droits de douane qui ont progressivement été abaissés et «consolidés» ces 25 dernières années. Elles sont en effet utilisées de nos jours moins pour protéger les producteurs de la concurrence des importations que pour atteindre divers objectifs de politique publique. Or, dans pratiquement toutes les économies, les préoccupations relatives à la santé, à la sécurité, à la qualité de l'environnement et à d'autres impératifs sociaux prennent de l'ampleur. Les interventions réglementaires telles que les MNT, sont donc appelées à durer.

Cette tendance est problématique car les mesures non tarifaires suscitent de nombreuses préoccupations, et ce depuis l'établissement du GATT. Tout d'abord, si ces mesures peuvent répondre à des objectifs de politique publique légitimes, tels que la protection de la santé des consommateurs, elles peuvent également dissimuler des intentions protectionnistes. Deuxièmement, les mesures non tarifaires entraînent divers coûts (et bénéfices) pour les différents acteurs en présence et ont donc des effets discriminatoires potentiels, qui ne sont pas nécessairement délibérés. Troisièmement, elles posent des problèmes particuliers aux pays en développement qui souhaitent accéder aux marchés, ces derniers n'ayant pas toujours les ressources qui leur permettraient de faire face à la nature et aux conséquences des mesures non tarifaires auxquelles leurs exportations se heurtent, ou même de les analyser et de les comprendre. Pourtant, ces mesures sont de plus en plus souvent l'objet de négociations dans



les accords commerciaux préférentiels, et les problèmes qu'elles soulèvent sont de plus en plus pressants. Enfin, l'accès traditionnel aux marchés, les régimes de préférences et même les accords commerciaux régionaux ne sont guères utiles si les exportateurs ignorent les réglementations de plus en plus nombreuses qui régissent le commerce international, ou ne sont pas à même de les appliquer, notamment à cause des coûts que cela suppose (et spécialement pour les petites et moyennes entreprises).

Le GATT ne limite pas l'autonomie réglementaire des pays, sauf si une mesure traite un produit importé d'une manière moins favorable que le produit national similaire (article III relatif au traitement national), établit une discrimination entre deux produits importés similaires (article premier relatif à la clause de la nation la plus favorisée) ou constitue une prohibition ou une restriction à la frontière qui a un effet limitatif sur la quantité des importations ou des exportations (article XI). Ce cadre est complété par la possibilité de contester des mesures compatibles avec le GATT qui ont annulé ou compromis les avantages revenant à un partenaire commercial (disposition de non violation).

Cependant, même si une MNT est incompatible avec les obligations de non-discrimination énoncées à l'article premier et à l'article III, ou avec la prohibition des restrictions quantitatives énoncée à l'article XI, elle peut être justifiée au titre de l'une des exceptions générales prévues à l'article XX du GATT. Deux exceptions concernent notamment la protection de la santé et de la

vie des personnes et des animaux ou la préservation des végétaux, et la conservation des ressources naturelles épuisables.

Peu à peu, des accords plus spécifiques ont été négociés, comme ceux qui visent les obstacles techniques au commerce (Accord OTC), qui comprennent les règlements techniques, les normes et les procédures d'évaluation de la conformité, ou les mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS), c'est-à-dire les mesures concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé des animaux et la préservation des végétaux. Il convient de rappeler que l'OMC n'est pas un organisme à activité normative. Pour promouvoir la convergence réglementaire, elle encourage ses Membres à utiliser les normes internationales tout en les laissant libres d'adopter des mesures SPS ou des règlements techniques qui s'écartent de ces normes. Toutefois les mesures SPS doivent être fondées sur des principes scientifiques et les OTC ne doivent pas être plus restrictifs pour le commerce qu'il n'est nécessaire pour réaliser un objectif légitime.

C'est donc à une question ancienne, au cœur des travaux du GATT et de l'OMC, que le Rapport 2012 jette un regard neuf. Il s'agit de mieux comprendre le rôle, l'incidence et les effets de ces mesures dans le système commercial multilatéral, en étudiant plus précisément les OTC et les SPS, qui occupent une place prépondérante parmi les MNT.

Les auteurs du rapport font preuve de prudence quand il s'agit de tirer des conclu-

sions générales sur les effets des MNT sur les échanges. Ainsi, ils expliquent que les données empiriques disponibles indiquent que les MNT peuvent restreindre considérablement les échanges. Les MNT peuvent être aussi restrictives pour le commerce que les droits de douane, et même plus dans le cas de certains pays à revenu élevé ou intermédiaire. Toutefois, ils ajoutent que leur incidence sur le commerce n'est pas nécessairement restrictive dans tous les cas. Par exemple, les mesures OTC/SPS n'entraînent pas d'augmentation ni de diminution non ambiguës des échanges. En général, elles ont des effets positifs pour les secteurs technologiquement avancés et des effets négatifs sur le commerce des produits frais et transformés.

Comme nous l'avons expliqué, la plupart des MNT sont déjà soumises à des disciplines de l'OMC. Cela ne veut pas dire toutefois que tout va bien dans le meilleur des mondes et l'Organisation considère que la mise en place d'une coopération internationale efficace en matière de MNT est un enjeu majeur pour le système commercial multilatéral dans les années à venir. Le rapport identifie plusieurs défis pour la coopération internationale et, plus particulièrement, pour l'OMC, tout en précisant que « l'objectif n'est pas de réduire à néant les interventions de politique publique, mais de les rendre compatibles avec les gains du commerce ».

Premièrement, les mesures non tarifaires doivent être plus transparentes si l'on veut que les pays coopèrent dans le domaine de la politique commerciale. Les dispositions des Accords de l'OMC relatives à la transparence aident à résoudre les problèmes posés par l'opacité des mesures non tarifaires, mais ne sont pas suffisantes. Les notifications des Membres notamment, qui sont l'un des piliers du système de transparence de l'OMC, ne fournissent pas les renseignements qu'elles devraient.

Deuxièmement, l'examen des outils utilisés par les Membres de l'OMC en matière de mesures non tarifaires est révélateur des difficultés à trouver le bon équilibre entre les engagements de politique et la flexibilité. Pour y remédier, les économistes préconisent l'élargissement du rôle des plaintes en situation de non-violation. En revanche, les juristes observent que les Membres de

l'OMC ne vont généralement pas dans ce sens et qu'ils préfèrent contester une MNT en invoquant la règle spécifique qui aurait été violée.

Troisièmement, en intégrant mieux l'analyse économique et juridique dans la détermination des MNT légitimes, l'OMC pourrait améliorer son mécanisme de règlement des différends. En cas de différend juridique sur l'importance de l'objectif, du motif, ou de l'intention d'une mesure, la théorie économique pourrait apporter un éclairage sur le choix d'une mesure par un gouvernement et sur la manière dont la mesure est administrée.

Quatrièmement, le partage mondial de la production crée de nouveaux défis pour le système commercial multilatéral, appelant une intégration plus profonde. Mais la convergence vers les normes internationales, qui est favorisée par les accords OTC et SPS, soulève de nombreuses questions : elles tournent autour de sujets tels que la conception inadéquate, le manque de pertinence, le fait que les pays diffèrent quant à leurs préférences (valeurs) et à leurs goûts en matière de risque ainsi que quant à la capacité d'influencer le processus d'élaboration des normes internationales.

Enfin, le renforcement des capacités est un élément essentiel pour améliorer la coopération internationale dans le domaine des mesures OTC/SPS. Les pays en développement n'ont aucune raison de préférer des normes différentes ; c'est simplement une question de capacité. Le succès du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce, partenariat mondial qui aide les pays en développement à mettre en œuvre les normes SPS – www.standards-facility.org -, a amené à se demander si ce modèle ne pourrait pas être reproduit pour renforcer les aptitudes des pays à établir des normes, une infrastructure technique et des règlements dans le domaine OTC.

En savoir +
www.wto.org

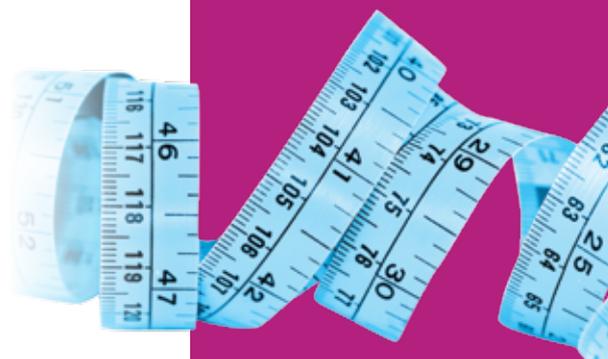
Le chiffre comme outil de réforme

L'OMD EN PARTENARIAT avec la Banque mondiale vient de publier un ouvrage sur les usages de la quantification dans les administrations fiscales et douanières des pays en développement intitulé « Reform by Numbers : Measurement Applied to Customs and Tax Administrations in Developing Countries ». Présenté dans la collection *Development Direction Series* de la Banque Mondiale, et disponible sur le site de vente en ligne Amazon, l'ouvrage regroupe des contributions des chercheurs et praticiens ayant participé à la conférence organisée sur ce thème en mars 2012 à Alger.

Sont particulièrement examinées les expériences algérienne, camerounaise, coréenne, française et sénégalaise dans des domaines différents utilisant tous la quantification comme principe : lutte contre la fraude, facilitation des échanges, suivi des réformes et analyse de risque. Par ailleurs d'autres chapitres proposent des analyses et des pistes de réflexion sur le sens sociologique de l'usage de la quantification et la mise en pratique de méthodes développées par les économistes pour lutter contre la fraude.

L'ouvrage concrétise une forme originale et féconde de partenariat entre recherche académique et expériences pratiques. La conférence de recherche et la réalisation de l'ouvrage ont bénéficié du soutien de la Banque Islamique de Développement ainsi que des douanes algériennes, coréenne et française.

En savoir +
research@wcomd.org



Dernières adhésions aux instruments de l'OMD

Depuis les sessions annuelles de juin 2012 du Conseil, l'OMD a enregistré les adhésions suivantes :

Convention du Système harmonisé

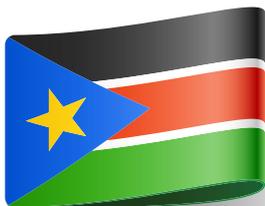
Costa Rica
Date d'adhésion : 3 juillet
143^{ème} Partie contractante



Bosnie-et-Herzégovine
Date d'adhésion : 14 août
144^{ème} Partie contractante



Mozambique
Date d'adhésion : 11 octobre
145^{ème} Partie contractante



Convention de Kyoto révisée

Mozambique
Date d'adhésion : 11 juillet
82^{ème} Partie contractante



Bangladesh
Date d'adhésion : 28 septembre
83^{ème} Partie contractante



Convention du Conseil de coopération douanière

Soudan du Sud
Date d'adhésion : 18 juillet
178^{ème} Membre de l'OMD



Somalie
Date d'adhésion : 4 octobre
179^{ème} Membre de l'OMD



En savoir +

communication@wcoomd.org

Indice mondial 2012 de l'innovation

LA SUISSE DEMEURE en tête du classement général en matière d'innovation, suivie de près par la Suède et Singapour, selon l'Indice mondial de l'innovation 2012 - Global Innovation Index (GII) - paru en juillet 2012 et publié par l'INSEAD, une école supérieure de commerce renommée, et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), institution spécialisée des Nations Unies.

D'après cette étude, l'évolution de l'innovation continue d'être influencée par l'apparition de nouveaux innovateurs très performants, comme le montre l'éventail de pays, tous continents confondus, figurant parmi les vingt premiers au classement, ainsi que les bons résultats de pays émergents comme l'Arménie, la Chine, la Géorgie, le Ghana, l'Inde, la Jordanie, le Kenya, la Lettonie, la Malaisie, la Moldavie, la Mongolie, le Monténégro, la Namibie, le

Paraguay, le Sénégal, la Serbie, le Swaziland, l'Ukraine, le Vietnam et le Zimbabwe.

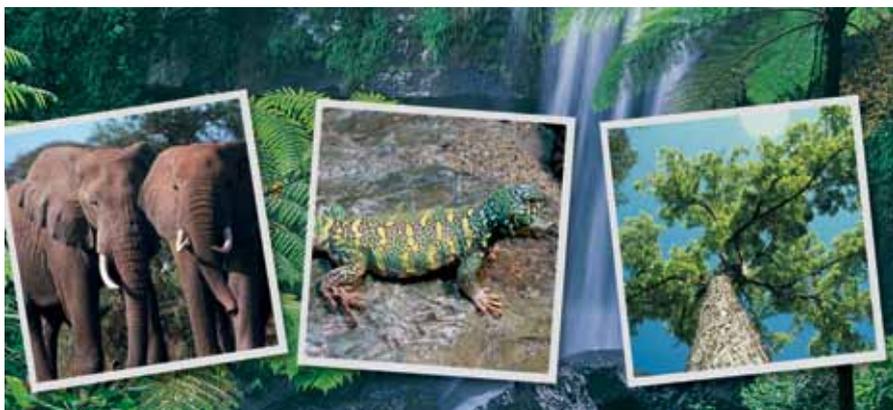
« Le GII nous rappelle, en ce moment propice, le rôle essentiel que jouent les politiques en faveur de l'innovation dans le débat sur la relance d'une croissance économique durable, et le moment est venu de mettre en œuvre des politiques tournées vers l'avenir qui jetteront les bases de la prospérité future », a déclaré Francis Gurry, Directeur général de l'OMPI. Selon lui, « il faut résister à la pression à la baisse qu'exerce la crise actuelle sur l'investissement dans le domaine de l'innovation, sinon les capacités de production de nos pays risquent de subir des dommages durables ».

En savoir +

www.globalinnovationindex.org



Un nouvel outil contre le crime environnemental



UNE NOUVELLE PUBLICATION vient s'ajouter à l'arsenal d'outils développé pour lutter contre le crime environnemental. Intitulée « Outil d'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts », elle a été élaborée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), en collaboration avec ses partenaires du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC). L'ouvrage recense les nombreuses ressources et moyens dont disposent les Etats pour assurer une prévention et une lutte efficace en la matière.

Il s'articule autour de cinq thèmes clés : la législation, la lutte contre la fraude, les poursuites pénales et procédures judiciaires, la prévention, et enfin le recueil, la gestion et l'étude des données.

Tout responsable, travaillant au sein des services gouvernementaux impliqués dans la protection des forêts et des espèces sauvages et désireux d'entreprendre une analyse des dispositifs nationaux, trouvera dans cet ouvrage des ressources pratiques lui permettant de développer une réponse multidisciplinaire et d'identifier

ses besoins en matière d'assistance technique. A cet égard, cet outil peut aussi être utilisé comme matériel de formation pour les agents chargés de l'application des lois. Document dynamique et évolutif, l'Outil sera testé en partenariat avec des gouvernements nationaux choisis, et ce processus sera financé dans une large mesure par les fonds « Development Grant Facility » mis à disposition par la Banque mondiale. L'Outil n'est pour l'instant disponible qu'en anglais mais la traduction en français et en espagnol est en cours.

L'ICCWC a été formé en 2010 afin de sceller une alliance puissante en vue de lutter efficacement contre la criminalité liée aux espèces sauvages et de discuter des mesures à prendre collectivement pour enrayer les principaux moteurs poussant le plus grand des félins sauvages vers l'extinction: braconnage, contrebande et commerce illégal. Le Consortium réunit le Secrétariat de la CITES, INTERPOL, l'ONUDC, l'OMD et la Banque mondiale.

En savoir +

www.unodc.org/documents/Wildlife/Toolkit.pdf

Nouveau Centre régional de formation de l'OMD aux Fidji



Le premier Ministre Bainimarama visite le CRF

LE NOUVEAU CENTRE régional de formation (CRF) de l'OMD pour la région du Pacifique a officiellement été inauguré le 20 août 2012 à Suva, capitale des Fidji, en présence du Premier ministre fidjien, le Commodore Bainimarama Josaia Voreqe.

La création de ce 24^{ème} CRF s'inscrit dans l'approche régionale adoptée par l'OMD en matière de renforcement des capacités. Elle

repose sur le principe qu'un bureau régional est mieux placé pour identifier et répondre aux besoins de formation des membres de sa région, favoriser l'adoption de pratiques normalisées entre proches voisins et partenaires commerciaux, et former des liens entre douaniers de pays certes différents mais proches. Le CRF est appelé à diffuser une formation adaptée et pertinente au niveau régional, à tirer parti des synergies locales, à travailler en étroite collaboration avec les partenaires locaux et régionaux et à traiter des problèmes spécifiques rencontrés par la région, rendant ainsi les services douaniers plus à même de répondre aux exigences qui découlent du système commercial mondial.

Le Premier ministre Bainimarama, qui avait intégré la douane dans les années 1970 avant de poursuivre une carrière militaire, a expliqué lors de la cérémonie d'ouverture que les objectifs visés par la mise en œuvre

du CRF allaient au-delà de la formation des douaniers, déclarant qu'il s'agissait de construire « une économie régionale intégrée qui crée des opportunités pour nos enfants et les encourage à rester ici et à se bâtir une vie prospère ».

Le CRF est situé dans les locaux de l'Administration fiscale des Fidji. Il comprend actuellement trois salles de formation distinctes, qui peuvent accueillir jusqu'à 70 personnes, ainsi qu'une salle informatique avec une vingtaine de bornes en libre-accès. L'inauguration était à peine achevée lorsque les premiers douaniers ont pris place pour assister à l'atelier sur le contrôle a posteriori organisé conjointement par le Bureau régional de l'OMD pour le renforcement des capacités pour l'Asie/Pacifique et l'Organisation des douanes de l'Océanie.

En savoir +

ndreu@frca.org.fj



DOSSIER

Le dossier de cette édition met en avant les points forts des sessions annuelles du Conseil qui se sont tenues du 28 au 30 juin 2012 et durant lesquelles ont été célébrés les 60 ans de l'OMD

Les Directeurs généraux des douanes réunis au siège de l'OMD ont entériné le travail entrepris par l'Organisation ces 12 derniers mois et ont défini les contours de la marche à suivre dans les mois qui viennent.

Durant ces trois journées, ils ont discutés des principaux enjeux qui influencent l'environnement douanier international ainsi que des défis et possibilités découlant de l'évolution du commerce international.

Ce dossier résume ces sessions 2012 par thèmes de travail de l'OMD - contrôle, facilitation, questions tarifaires et commerciales, renforcement des capacités - et présente également les événements marquants qui ont contribué au succès du Conseil.



« Ensemble, nous pouvons contribuer à la croissance économique mondiale »

par **Kunio Mikuriya**

SECÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OMD



LES MOIS QUI viennent s'annoncent riches en initiatives, toutes approuvées par le Conseil durant ses dernières sessions. Il s'agira notamment de lancer les projets visant à confirmer la validité du concept de Douanes en réseau international, de déployer le dispositif nCEN au niveau mondial, de développer la Base de données de la Carte des projets, de mettre en œuvre les outils contenus dans le Dossier recettes, et, enfin, de lancer le nouveau Dossier sur la compétitivité économique.

J'aimerais m'arrêter quelques instants sur cette dernière initiative. Au cours des 60 dernières années, le commerce international a augmenté bien plus rapidement que la capacité de production et il est devenu d'autant plus important pour les Etats d'assurer la fluidité des échanges transfrontaliers que les économies nationales sont étroitement liées. Cette imbrication des économies astreint les Etats à rivaliser de performance et d'attractivité.

Partout dans le monde, les pouvoirs publics agissent afin d'améliorer l'environnement des entreprises, par exemple en mettant à jour l'infrastructure existante, en créant un cadre propice aux affaires et en renforçant l'efficacité des politiques économique, institutionnelle, concurrentielle et réglementaire.

Une douane performante, bien outillée face au défi des échanges internationaux et engagée dans un dialogue direct avec les importateurs et exportateurs pour mieux soutenir leurs activités, constitue un appui précieux dans un contexte de concurrence mondiale, où, face à l'ouverture de nouveaux marchés, il est impératif d'assurer la fluidité des échanges et d'adopter des mesures de protection efficaces contre la concurrence déloyale que représentent les échanges illicites.

Les questions douanières doivent également être au cœur de toute politique visant à accroître l'attractivité du territoire. En effet, un environnement douanier simple, transparent et prévisible, caractérisé par le professionnalisme, la bonne gouvernance et une connectivité accrue attire les investissements directs étrangers mais aussi les implantations industrielles et logistiques.

En construisant cet environnement favorable au développement des entreprises, ne perdons pas de vue l'importance de protéger nos nations des activités qui déstabilisent nos économies et nos démocraties telles que les trafics de stupéfiants, de tabac, de contrefaçons, de produits toxiques ou encore d'espèces menacées. Il s'agit de protéger la santé des consommateurs et la santé de nos économies. Au même titre que la santé d'un être vivant dépend de la nourriture qu'il absorbe et des produits à sa disposition, la santé d'une économie dépend de la nature des échanges qu'on laisse s'y développer, de la justesse de la réponse des autorités répressives ainsi que de la volonté politique de maintenir et construire un environnement mondial sain et sûr.

En lançant son Dossier sur la compétitivité économique, l'OMD entend raviver les discussions sur le rôle de la douane dans ce domaine, afin de mieux cerner les besoins de ses administrations membres au niveau national et régional, de promouvoir les instruments et outils existants et, le cas échéant, d'en élaborer de nouveaux leur permettant de répondre aux besoins du commerce international.

Heureusement, l'OMD dispose de nombreux atouts : des instruments-phare, un vivier d'experts douaniers, un savoir-faire reconnu et de fidèles partenaires. Il nous revient de saisir ensemble les opportunités qui s'offrent à nous pour tirer le meilleur parti de notre force commune en élaborant des mesures innovantes permettant de faciliter les échanges, de protéger la société et, en fin de compte, d'améliorer la compétitivité économique nationale.

Nous nous engageons pleinement à promouvoir la croissance en renforçant nos efforts collectifs dans le domaine de la compétitivité. A cet égard, j'en appelle au soutien de tous les Membres de l'OMD ainsi que de nos partenaires des banques de développement, du secteur privé, du monde universitaire et des autres organisations internationales : ensemble, nous pouvons contribuer à la croissance économique mondiale.



Questions tarifaires et commerciales

Dossier recettes

ELABORÉ EN VUE de répondre aux préoccupations exprimées par les Membres de l'OMD face à la perte de recettes dans le contexte de la crise financière mondiale de 2008 et de la baisse des taux de droits de douane, le Dossier recettes de l'OMD rassemble des documents ayant trait au recouvrement des recettes douanières, notamment les instruments et conventions officiels, les notes d'orientation et le matériel de formation.

Afin de renforcer le Dossier recettes, de nouveaux outils pratiques ont été présentés lors des sessions de juin 2012 du Conseil. Il s'agit des Directives pratiques aux fins du contrôle de l'évaluation, des Directives sur la vérification de l'origine préférentielle, des Directives portant sur les contrôles a posteriori, et des Directives concernant les travaux de classement tarifaire et les infrastructures connexes qui sont complétées par un outil de diagnostic.

Ces nouveaux outils aideront les administrations à renforcer leurs activités de contrôle et leur permettront de recouvrer les recettes de façon équitable et efficace. Les futurs programmes d'assistance technique s'attacheront à promouvoir et à assurer la bonne mise en œuvre de ces nouveaux outils.

Règles d'origine

Harmonisation des règles d'origine non préférentielles

Les travaux techniques dans le cadre des négociations concernant l'harmonisation des règles d'origine non préférentielles au sein de l'OMC se poursuivent. Le Projet de texte consolidé révisé (document OMC G/RO/W/111/Rev.6) regroupe les textes approuvés par le Comité des règles d'origine de l'OMC (CRO) et les éléments qui n'ont pas encore été entérinés par le CRO

ou qui constituent une solution de compromis présentée par la Présidente du Comité.

Le Secrétariat de l'OMC a engagé des travaux en vue de transposer le Projet de texte consolidé révisé dans des versions plus récentes de la nomenclature du Système harmonisé. Lors de la réunion du CRO qui s'est tenue à Genève le 7 juin 2012, il a été décidé de demander au Comité technique des règles d'origine de l'OMD (CTRO) des conseils et avis techniques concernant la transposition. Ainsi, l'OMD va de nouveau être impliquée dans les travaux relatifs aux règles d'origine non préférentielles.

Plan d'action de l'OMD sur l'origine préférentielle

Les travaux entrepris dans le cadre du Plan d'action sur les règles d'origine préférentielles adopté en 2007 avancent. Rappelons que l'objectif des concepteurs de ce Plan est de fournir aux administrations douanières les outils et techniques modernes nécessaires à la bonne compréhension des règles d'origine et à leur mise en œuvre efficace. Dernièrement, les travaux ont porté sur la mise à jour de la Base de données des accords commerciaux préférentiels et sur le développement au sein de l'Étude comparative des règles d'origine préférentielles d'une section dédiée aux règles d'origine applicables dans la zone de libre-échange de l'ANASE.

Vérification de l'origine préférentielle

Plusieurs nouveaux documents ont été élaborés afin d'aider les Membres en matière de vérification de l'origine préférentielle dans le cadre de l'initiative relative au Dossier recettes. Il s'agit d'une étude des méthodes de contrôle et de vérification de l'origine mises en œuvre dans les administrations des douanes membres,



des Directives sur la vérification de l'origine préférentielle et d'un catalogue des pratiques nationales des Membres volontaires.

Typologies et tendances en matière d'irrégularités

Le Secrétariat envisage d'étudier les typologies et les tendances en matière d'irrégularités dans le domaine de l'origine et une lettre a été adressée aux Membres afin de les inviter à communiquer au Secrétariat des informations concernant les cas d'interprétation erronée, de fraude et d'autres irrégularités constatées dans le domaine de l'application des règles d'origine et des autres dispositions en matière d'origine.

Valeur

Questions techniques

L'examen des questions techniques relatives aux redevances et droits de licence et à la question des « transactions entre parties liées dans le cadre de l'Accord et détermination du prix de transfert » se poursuit au sein du Comité technique de l'évaluation en douane. Il en va de même pour les questions soulevées par le Bélarus (évaluation en douane de déchets industriels), Singapour (traitement à appliquer en matière d'évaluation aux droits de distribution et aux paiements basés sur des bénéfices nets prévus), la Thaïlande (traitement à accorder aux paiements de bonus), et enfin l'Uruguay (évaluation des supports informatiques de logiciels sur les clés USB).

Contrôle de l'évaluation

De nouvelles Directives en matière de contrôle de l'évaluation ont été ajoutées au Dossier recettes. Sources d'informations et d'inspiration pour les administrations désirant élaborer un programme de contrôle efficace, elles proposent de nombreuses

solutions en matière de lutte contre la sous-facturation et offrent notamment des conseils sur le développement d'une base de données d'évaluation en douane en tant qu'outil de gestion des risques. Ces Directives contiennent également des renseignements détaillés sur trois programmes de contrôle de l'évaluation nationaux présentés sous la forme d'études de cas afin de rendre leur mode de fonctionnement plus facilement compréhensible.

Nomenclature et Classification

Amendement du SH par voie de corrigendum

Un amendement apporté à la Nomenclature du SH par voie de corrigendum au libellé du n° 5601.2 (ouates en matières textiles et articles en ces ouates) a été adopté. Conformément à la procédure de l'Article 16 de la Convention sur le SH, cet amendement ne sera pas juridiquement contraignant pour les Parties contractantes avant le 1^{er} janvier 2017. Néanmoins, aux termes de la procédure de corrigendum (Article 8), les Parties contractantes sont libres d'appliquer cet amendement depuis le 1^{er} janvier 2012.

Mise en œuvre du SH 2012

La nouvelle édition du SH est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 et, à l'heure actuelle, 81 Parties contractantes sur 144 appliquent la version 2012 du SH. La nouvelle édition des Notes explicatives et des versions révisées de l'Index alphabétique et du Recueil des Avis de classement ont été publiées par l'OMD.

Travaux de classement et infrastructure

Une application rigoureuse, uniforme et efficace du SH nécessite la mise en place de procédures bien définies et efficaces dans le domaine des travaux de classement tarifaire au sein de chaque administration. Deux Recommandations relatives à cette

dimension du SH ont été adoptées en 1996 et en 1998 : la Recommandation relative à l'amélioration des travaux de classement tarifaire et des infrastructures connexes et la Recommandation relative à l'introduction de programmes de renseignements contraignants sur le classement des marchandises avant déclaration.

Ces Recommandations n'ont été acceptées à ce jour que par un nombre limité de pays. Par conséquent, le Comité du SH a entamé une réflexion sur les problèmes effectifs qui ont abouti au faible taux d'acceptation de ces instruments importants et sur les obstacles potentiels que les Membres pourraient rencontrer dans ce domaine. Il apparaît que ces derniers ne sont pas assez conscients des avantages qu'une structure adéquate des travaux de classement peut apporter, d'une part, et qu'ils pâtissent d'un manque de savoir-faire en matière de gestion des travaux de classement tarifaire, d'autre part.

Afin de remédier à cette situation et d'aider les Membres à réorganiser leurs travaux de classement ou à améliorer leurs systèmes actuels, deux nouveaux outils ont été élaborés sous la forme de Directives concernant la mise en œuvre des deux recommandations et d'un Outil de diagnostic concernant leur acceptation et leur mise en œuvre. Tous deux ont été approuvés et intégrés au Dossier recettes.

Les Directives se fondent sur les renseignements figurant dans le Manuel de l'OMD sur le classement dans le SH et contiennent des modifications prenant en compte certaines évolutions récentes. L'Outil de diagnostic a été spécifiquement conçu afin de fournir aux cadres supérieurs des douanes les informations détaillées nécessaires à la mise en œuvre d'initiatives en matière de renforcement des capacités.

Facilitation

Révision du Cadre de normes SAFE

LA PREMIÈRE RÉVISION du Cadre de normes SAFE depuis sa création en 2005 est désormais achevée. Les modifications les plus récentes consistent en l'inclusion de nouvelles sections sur la Gestion coordonnée des frontières et la reprise du commerce, ainsi que d'une nouvelle Annexe intitulée Définitions, où il est notamment précisé ce que l'on entend par « fret à haut risque ».

Les Directives relatives à l'acquisition et au déploiement de matériel de scanographie qui font partie du Dossier SAFE ont également été mises à jour. Enfin le « Modèle d'OEA » - questionnaire harmonisé concernant la demande de statut d'OEA et l'auto-évaluation - et de nouvelles ressources relatives à la reprise du commerce ont été incorporés dans le Dossier.

Un nouveau cycle de révision de trois ans a été approuvé. La première année, les Membres de l'OMD formuleront des propositions qui seront examinées en détail l'année suivante. Les textes définitifs découlant de cet examen seront produits à temps pour les sessions du Conseil de 2015.

Sécurité du fret aérien

Le Conseil a pris note du travail du Groupe d'experts techniques sur la sécurité du fret aérien, composé d'experts de la douane, des transports, de la sûreté aérienne, de la police, de l'immigration et d'autres services compétents. Le Groupe a notamment permis de mieux appréhender la notion de sécurité du fret aérien et ses différentes connotations selon les organisations/régulateurs, ainsi que de développer une vision plus claire de la manière dont travaillent la douane et les autorités de la sûreté aérienne et des domaines où des synergies pourraient être créées.

Le Groupe travaille selon deux axes clés :

- Le premier consiste à identifier les données que la douane peut recevoir avant que le fret aérien soit chargé à bord de

l'aéronef et qu'elle peut ensuite partager avec ses collègues de la sûreté aérienne. Huit éléments de données potentiels ont été identifiés pour permettre le ciblage du fret à haut risque. Des enjeux demeurent, comme, par exemple, la manière dont ces éléments de données peuvent être partagés en temps utile ; comment les autorités de la sûreté aérienne pourront utiliser les informations à leurs propres fins ; comprendre quel acteur du secteur privé est en mesure de fournir les informations d'une manière répondant aux besoins des régulateurs et à quel stade dans le processus de la chaîne logistique. Les projets pilotes entrepris aux États-Unis (Projet ACAS - sélection préalable du fret aérien) et au sein de l'Union européenne devraient permettre de tirer de précieux enseignements quant à la meilleure marche à suivre dans ces domaines et quant à la pertinence des huit éléments de données identifiés lorsqu'il s'agit de renforcer la sécurité du fret aérien.

- Le second axe de travail consiste à comparer les programmes d'OEA de l'OMD et les programmes d'agents habilités/expéditeurs connus de l'OACI. Les travaux effectués par les experts opérationnels de la douane et de la sûreté aérienne, associés à l'expérience acquise dans le cadre d'un certain nombre de projets pilotes en cours, pourraient fournir à terme des directives concrètes visant à favoriser la coopération entre organismes lorsqu'ils développent des programmes ou habilitent ou procèdent à l'audit d'un expéditeur.

Dossier sur la compétitivité économique

Afin de contribuer au développement économique de ses Membres, l'OMD a décidé de produire un « Dossier sur la compétitivité économique » dont le plan d'action sera conçu et présenté à la Commission de politique générale de décembre. Au cœur du Dossier on retrouve la Convention de

Kyoto révisée, elle-même liée à un certain nombre d'instruments et de concepts parmi lesquels le Cadre de normes SAFE, le Modèle de données, l'Etude sur le temps nécessaire à la mainlevée, les outils relatifs au transit et à l'éthique, la gestion des risques, le partenariats douane-entreprises, les Douanes en réseau international, la gestion coordonnée des frontières ou encore le Guichet unique.

En lançant un Dossier sur la compétitivité économique, l'OMD entend raviver les discussions sur le rôle de la douane dans ce domaine, identifier et diffuser les initiatives novatrices de ses Membres, mieux cerner les besoins des administrations douanières au niveau national et régional, promouvoir les instruments et outils existants et en élaborer de nouveaux au besoin.

Douanes en réseau international

En juin 2009 le Conseil entérinait la création d'un Groupe de travail ad hoc avec pour mandat d'étudier la faisabilité de Douanes en réseau international (DRI). L'objet des DRI est d'améliorer la manière dont les échanges fonctionnent aujourd'hui, en les rationalisant et en utilisant des Protocoles, des Normes et des Directives.

Après trois ans de travail, le projet d'Etude de faisabilité sur les DRI du Groupe a été achevé et entériné par le Conseil en juin. Le modèle de DRI conçu par le Groupe consiste en un jeu de protocoles, normes et directives, et divise les opérations de la douane en un jeu de « blocs utilitaires », ces derniers étant des groupes d'informations qui pourront être échangées sur des sujets prédéfinis spécifiques.

Deux blocs utilitaires ont été conçus à ce jour. Dans le premier, concernant la reconnaissance mutuelle des Opérateurs économiques agréés (OEA), les utilisateurs échangeront des données relatives à leur



VOTRE PARTENAIRE DANS LES PROGRAMMES DE MODERNISATION DES DOUANES

Cotecna est une référence mondiale dans le domaine de l'inspection, la sécurité et la certification commerciale. Cotecna associe technologie de pointe et transfert des connaissances à des services innovants, conçus sur mesure, pour améliorer et sécuriser le contexte des échanges commerciaux dans le monde entier.

38 ans d'expérience

4 000 employés & agents

100 bureaux dans le monde

60 pays

SERVICES

- > Inspections des marchandises avant embarquement et à destination
- > Services scanner
- > Services de gestion du risque (SIAR[®])
- > Evaluation en douane (ValueQuest[®])
- > Inspections des biens de consommation
- > Suivi électronique du transit
- > Certification & formation



+41 22 849 69 00

cotecna.geneva@cotecna.ch

www.cotecna.com

OEA avec des pays partenaires. Le deuxième bloc utilitaire concerne la fraude commerciale. Il est prévu d'en développer d'autres dans le futur.

L'Etude de faisabilité ayant été approuvée, il a été convenu de passer à une phase de « confirmation de la validité du concept » qui durera au moins deux ans et durant laquelle les Membres participeront à des projets pilotes destinés à tester, à évaluer et à décrire les différentes normes établies.

Carnet eATA

Il est reconnu que la procédure actuelle du carnet ATA reposant sur un support papier est incompatible avec les techniques modernes de travail et dès lors amenée à devenir obsolète. La faisabilité de la mise en place d'un carnet électronique est examinée depuis 2006 au sein du Groupe de

travail sur le Carnet ATA électronique qui regroupe des représentants de l'OMD, de ses administrations membres et de la Chambre de commerce internationale / Fédération mondiale des Chambres de commerce.

Dans l'environnement électronique envisagé, le demandeur remplirait un carnet virtuel « en ligne » afin de s'engager auprès d'une association garante nationale (AGN) ou de la chambre de Commerce (CC) localement compétente. L'AGN ou la CC vérifierait alors les conditions et percevrait les frais. Une fois les formalités accomplies, le numéro de carnet et les identifiants/mots de passe seraient attribués.

Une étude de faisabilité et une analyse de rentabilité du carnet eATA ayant été successivement réalisées, le Groupe va dé-

sormais se pencher sur les quatre points suivants : la sélection de l'architecture de système la plus appropriée ; le partage du financement et des coûts ; l'établissement d'un calendrier pour la mise en œuvre du système ; et les amendements juridiques des Conventions ATA et Istanbul en vue de présenter des propositions aux Comités Istanbul et ATA en 2013.

Recommandations

Deux recommandations, visant respectivement à améliorer la facilitation du commerce et à renforcer l'efficacité des contrôles douaniers, ont été approuvées par le Conseil. La première porte plus précisément sur la dématérialisation des documents justificatifs, et la deuxième sur l'emploi des renseignements préalables concernant les voyageurs et des dossiers passagers.

Renforcement des capacités



© Douane des Maldives

Feuille de route stratégique pour la réforme et la modernisation

DEPUIS LE LANCEMENT du programme Columbus en 2006, l'OMD se mobilise en faveur de la réforme et de la modernisation des douanes. Ce faisant elle a pu développer un sens aigu des priorités et des défis méritant une attention particulière.

Trois thèmes communs se dégagent des discussions au sein du Comité de renforcement des capacités visant à identifier les facteurs déterminant l'efficacité d'une réforme ou d'un plan de modernisation. Afin que le renforcement des capacités soit optimal, il convient de mobiliser la volonté politique, d'investir dans l'humain et de créer des partenariats efficaces avec des parties intéressées. Ces trois éléments, volonté politique, facteur humain et partenariats, sont appelés à l'OMD les « 3P » (en anglais – political will, people, partnerships). Ils forment la base de la feuille de route stratégique pour l'avenir de l'activité de renforcement des capacités à l'OMD.

• Mobiliser la volonté politique

L'OMD s'est rendu compte que les projets de renforcement des capacités les plus réussis sont ceux qui bénéficient d'un solide engagement politique de l'Etat et du soutien du milieu des affaires. Afin d'aider les responsables des douanes à obtenir un appui politique durable et le soutien d'autres services publics ou d'entreprises privées, l'OMD a

élaboré un « Dossier d'orientation pour les décideurs ». Le Dossier énonce les messages clés relatifs à l'environnement de la douane et au rôle qu'elle y joue qui sont utiles à la préparation d'argumentaires ou de présentations. Il contient également des conseils sur la façon d'utiliser les informations fournies.

« La réforme et la modernisation douanières ne sont pas une épreuve de sprint mais un marathon que les programmes de l'OMD en matière de renforcement des capacités et la Direction sont disposés à soutenir sur le long terme. »

• Compétences de leadership

Du matériel pédagogique destiné aux ateliers organisés dans le cadre du Programme de développement de leadership (LMDP) a été mis au point. Ses concepteurs ont veillé à maintenir un équilibre entre théorie, pratique et études de cas. Développé afin de pour fournir aux cadres supérieurs et aux cadres moyens une approche globale et durable en matière de leadership et de gestion, le Programme intègre plusieurs niveaux : le Programme de bourses de l'OMD (6 semaines), les ateliers du LMDP (9 - 10 jours) et le Dialogue entre les cadres supérieurs (3 jours).

• Partenariats et coordination

L'OMD a entrepris une collaboration avec de nouveaux partenaires tels que la Corée

et la Finlande et a récemment conclu des accords avec la Banque mondiale et la Norvège. De plus, l'Organisation a tenu trois conférences régionales de donateurs depuis fin 2011 et en a planifié d'autres avant la fin de l'année. Pour ce qui est de la Base de données de la Carte des projets qui donne un aperçu de qui fait quoi en matière de renforcement des capacités, les travaux consistant à y incorporer les renseignements fournis par divers partenaires ont débuté. Idéalement tous les Membres et les parties prenantes concernées devraient nommer des correspondants nationaux chargés d'entrer et de mettre à jour les données. Les Bureaux régionaux de renforcement des capacités de l'OMD devraient quant à eux apporter leur soutien en examinant les informations déjà rapportées et en enregistrant de nouvelles.

Mesurer la performance

L'immense majorité des Membres a adopté une gestion basée sur les résultats pour progresser dans le développement et la gestion du programme Columbus et d'autres initiatives. Ainsi, toute activité de renfor-

cement des capacités devrait s'aligner sur les objectifs et les résultats anticipés. Pour aider les Membres dans cette démarche, un nouveau chapitre consacré à la mesure de la performance dans l'organisation douanière a été ajouté au Recueil sur le développement du renforcement des capacités. Il donne non seulement des orientations pour le développement d'un environnement de gestion de la performance, mais également une liste des indicateurs potentiels et pertinents pour mesurer la performance douanière.

Programme Columbus

Trois missions d'évaluation ont été réalisées dans le cadre de la Phase 3 du Programme Columbus – en Mongolie, au Kenya et au Belarus –, permettant au

Secrétariat de perfectionner la méthode utilisée dans cette phase et de définir un modèle de prestation. La phase 3 offre à l'OMD la possibilité d'évaluer les progrès et de recommander des ajustements pour les activités de modernisation en cours à travers un processus de surveillance et d'évaluation. Cette phase ne constitue en aucune façon la fin du processus de modernisation, mais permet plutôt de marquer une pause et de réfléchir sur les progrès accomplis par le Membre afin de mieux définir les orientations et les priorités futures.

Un document rassemblant les exigences minimales à respecter pour l'élaboration des rapports a été élaboré et remis aux experts afin de garantir une évaluation des progrès cohérente et complète. Un ques-

tionnaire a également été mis au point pour aider à la fois le Membre et l'OMD à préparer, réaliser et rendre compte de l'avancement de la phase 3. Ce questionnaire permet aux Membres de réaliser une auto-évaluation, d'une part, et aux experts de se forger une première image de l'administration avec laquelle il va travailler d'autre part. Le questionnaire pourrait subir quelques modifications dans le futur.

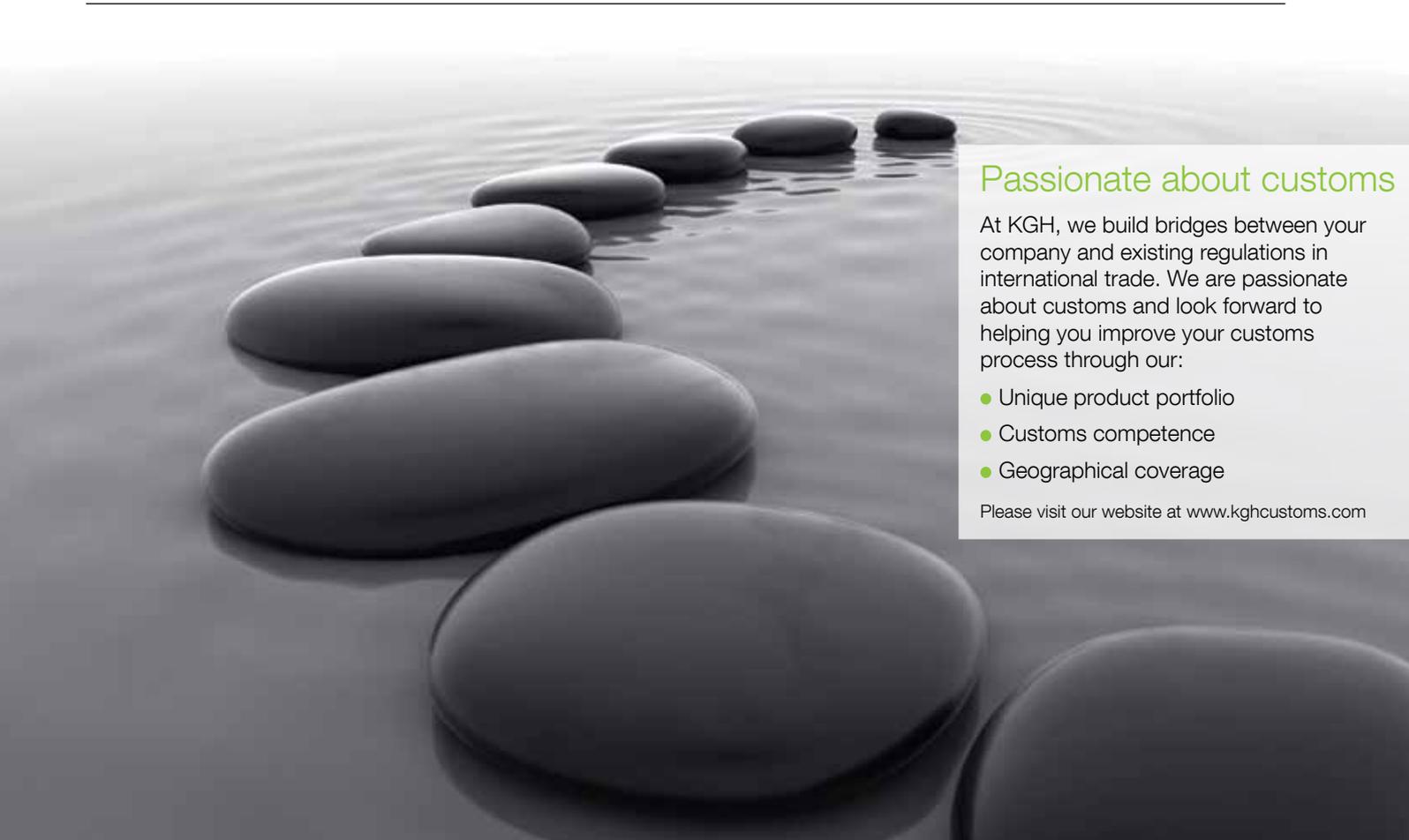
Mise à jour du Cadre de diagnostic

Un plan de travail en vue de poursuivre l'examen du Cadre de diagnostic a été établi. Parmi les travaux réalisés récemment figure la mise à jour de la sous-section sur les questions liées à la gestion des risques dans le chapitre portant sur la gestion stratégique.

Renforcer l'éthique et susciter la confiance

Les principales initiatives en matière d'éthique se poursuivent. Elles comprennent :

- la révision du « Guide pour le développement de l'éthique », principal outil de formation de l'OMD entièrement basé sur la Déclaration d'Arusha révisée ;
- le suivi des progrès réalisés dans le cadre des projets pilotes sur l'éthique lancés dans les six régions de l'OMD ;
- les activités de formation et de sensibilisation à la lutte contre le trafic des espèces sauvages menacées – souvent lié à des infractions en matière d'éthique – dans le cadre du projet GAPIN associant éthique et lutte contre la fraude.



Passionate about customs

At KGH, we build bridges between your company and existing regulations in international trade. We are passionate about customs and look forward to helping you improve your customs process through our:

- Unique product portfolio
- Customs competence
- Geographical coverage

Please visit our website at www.kghcustoms.com

YOUR INDEPENDENT PARTNER
FOR CUSTOMS COMPLIANCE



Contrôle et Lutte contre la fraude

Programme sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme

LE SECRÉTARIAT DE L'OMD a revu les structures concernant la Direction du contrôle et de la lutte contre la fraude et a adopté une nouvelle approche pour les activités de cette Direction reposant sur la gestion de programmes. L'un des programmes ainsi établis regroupe les activités de l'Organisation en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme. Le document de stratégie et le plan d'action (2012- 2013) de ce programme ont été approuvés par le Conseil.

Global Shield

Les activités entreprises depuis 2010 dans le cadre du Programme Global Shield se poursuivent. Le programme vise à surveiller le commerce de 14 produits chimiques afin d'identifier les possibles détournements de ces produits vers la fabrication d'engins explosifs improvisés. Une équipe dédiée est désormais en place au sein du Secrétariat de l'OMD, et la préparation et la planification des formations et des activités de renforcement des capacités ont commencé. Le programme a déjà engrangé des succès importants. Il enregistre déjà 41 saisies, représentant 126 tonnes de précurseurs, et 40 arrestations.

Environnement

Les activités entreprises dans le cadre du Projet GAPIN se poursuivent. Limité au départ à la lutte contre le commerce illicite de grands singes en Afrique, le Projet inclut depuis 2012 d'autres espèces protégées par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages

menacées d'extinction : rhinocéros, éléphants et pangolins. Parmi ses principaux objectifs figurent le renforcement des capacités des douaniers en poste aux frontières, une sensibilisation aux questions d'éthique, la détection, l'interception et la saisie des chargements illégaux d'espèces sauvages, la lutte contre la corruption via la mise en œuvre de mesures adéquates.

L'OMD s'est également penchée sur le problème de l'exploitation et du commerce illégal du bois et a entrepris une enquête mondiale sur le « rôle de la douane dans le contrôle du commerce du bois et des produits du bois ». Les Membres de l'OMD ont reconnu l'importance de veiller au suivi et à la protection du bois et des produits du bois ne relevant pas de la CITES.

Cyberdélinquance

Lors de sa dernière réunion, le Groupe de travail sur la Cyberdélinquance a discuté des méthodes d'exploitation des données et des possibilités de recouvrement des recettes érudées, du blocage des sites sur l'Internet, des opérations mobiles d'enquête légale sur les scènes de crime, de l'évaluation des outils de tri disponibles, des défis actuels et futurs posés par la technologie – tels que les dispositifs de stockage sans fil ou les dispositifs GPS fixés aux envois et utilisés par les délinquants pour pister et suivre les marchandises illicites -, des difficultés que présente le fait de mettre en sécurité les preuves sur les téléphones mobiles modernes et des possibilités d'accès aux données stockées « dans les nuages », hors de toute juridiction.

Projet AIRCOP

Le projet AIRCOP, un projet de communication aéroportuaire dont l'objectif est de renforcer les capacités de lutte anti-drogue dans une vingtaine d'aéroports internationaux d'Afrique occidentale et centrale, d'Amérique latine et des Caraïbes, va être rapidement étendu à de nouveaux pays. Certains pays européens vont notamment mettre en place la plate-forme électronique fondée sur le CENcomm, qui permet aux participants d'échanger informations et renseignements de façon sécurisée entre aéroports internationaux.

Système de ciblage du fret

Un Système de ciblage du fret est actuellement en cours de développement. Il contribuera à identifier les envois à haut risque. Cette application indépendante, qui fera partie de la gamme des outils du CEN, permettra aux pays utilisateurs de regrouper les données préalables, afin de procéder à l'évaluation des risques et au ciblage de manière manuelle ou automatisée et d'identifier le fret à haut risque avant son arrivée à la frontière. L'application devrait être déployée en juin 2013.

Réseau douanier d'alerte

Un Réseau douanier d'alerte (CAN) pour l'échange de renseignements sur l'identité des fabricants, producteurs, expéditeurs et transporteurs de produits pharmaceutiques, produits alimentaires et composants électriques de mauvaise qualité, avariés ou contrefaits, va bientôt être développé en tant qu'application sécurisée reposant sur le CENcomm. Les données échangées, à caractère personnel, permettront de faciliter et d'améliorer l'établissement de profils et le ciblage et, ainsi, de protéger la santé et la sécurité des consommateurs.

Opérations

Plusieurs opérations ont été animées et appuyées par l'OMD, à savoir, l'Opération COCAIR 3 portant sur le trafic illicite de cocaïne, l'Opération TIGRE 2 contre la contrefaçon



SOTER RS
security bodyscan

Safety... takes just a few seconds

Your partner in the fight against terrorism and drugs

OD Security

Phone +31-(0)58-29 88 888, Fax: +31-(0)58-29 88 768, info@odsecurity.com, www.odsecurity.com

et le piratage en Amérique centrale en Amérique du Sud et dans les Caraïbes, l'Opération PANGAEA IV ayant pour cible l'approvisionnement illégal en médicaments sur Internet, et l'Opération DEMETER II ciblant les envois transfrontaliers illicites de déchets dangereux et autres déchets. Plusieurs opérations sont prévues dans les prochains mois.

Programme de contrôle des conteneurs ONUDC-OMD

Douze pays mettent en pratique la coopération inter-autorités dans le cadre du programme de contrôle des conteneurs ONUDC-OMD et plusieurs pays ont exprimé leur intérêt à y participer. Le Guyana et le Suriname sont les deux derniers pays – et les premiers représentants des Caraïbes – à avoir rejoint en août 2012 le Programme qui sera pro-

gressivement étendu à 20 pays en tout dans les douze prochains mois.

Nouveaux indicateurs de risques

En 2011, l'OMD publiait un « Recueil sur la gestion des risques » en deux volumes distincts. En 2012, de nouveaux indicateurs de risques et manuels concernant les voyageurs, la phase de pré-arrivée du fret terrestre, les envois postaux/expres et les exportations ont été développés et incorporés dans le volume 2 du Recueil qui traite de la gestion des risques opérationnels et qui s'adresse aux analystes en matière de risque et de renseignements, aux professionnels du ciblage et aux agents sur le terrain.

Nouvelles publications

Les Directives de l'OMD portant sur les contrôles a posteriori ont fait l'objet d'une

révision significative. Elles comportent désormais deux volumes : le premier, destiné aux « managers », fournit des informations sur la mise en œuvre et la planification d'un programme de contrôle ; le second couvre les aspects opérationnels de la préparation et du déroulement d'un contrôle.

Un « Recueil des pratiques opérationnelles douanières en matière de lutte contre la fraude et de saisie » a été élaboré par plusieurs administrations avec l'appui du Secrétariat. Il a été conçu afin de fournir aux administrations des conseils pratiques sur la façon dont les douanes exercent leurs prérogatives en matière de lutte contre la fraude d'une part et de faire connaître les expériences de certains Membres dans ce domaine d'autre part.

Les invités d'honneur des sessions 2012

Dans le cadre de la commémoration du 60^{ème} anniversaire de l'OMD, S.A.R le Prince Philippe de Belgique a honoré de sa présence les sessions annuelles du Conseil et a offert à l'OMD un tableau au nom du Gouvernement et du peuple belge en témoignage de la longue association entre l'OMD et la Belgique, qui abrite le siège de l'OMD depuis sa création en 1952.



Parmi les orateurs spécialement invités à ces sessions figuraient Goodluck Ebele Jonathan, Président de la République fédérale du Nigeria, Steven Vanackere, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances de Belgique, et Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Tous, sans exception, ont souligné le rôle clé de la douane dans la gestion du commerce mondial.



« Ma présence parmi vous aujourd'hui constitue en quelque sorte un retour aux sources », a déclaré Goodluck Ebele Jonathan qui a servi dans les rangs de l'administration des douanes au début de sa carrière. Le Président a ensuite fait part des réflexions que lui inspirent la transformation au fil des ans de l'environnement commercial et du rôle de la douane et de l'OMD. Il a également présenté les activités menées par son administration en vue de relever les défis que rencontrent les douanes dans les pays en développement, insistant sur la nécessité de mettre la législation du Nigeria en conformité avec les meilleures pratiques internationales, telle que la Convention de Kyoto révisée (CKR) de l'OMD. Le Nigeria a, peu après, remis au Secrétaire général son instrument d'adhésion à la CKR.



« N'hésitons pas à rendre nos procédures douanières toujours plus efficaces », a déclaré le Ministre Vanackere dans son allocution, soulignant que « la douane contribue à créer un monde meilleur, car un service douanier efficace est étroitement lié à la croissance économique ». Faciliter le commerce tout en sauvegardant les intérêts du pays « exige de repenser de manière constante et novatrice les procédures douanières existantes » a fait remarquer le Ministre, qui a poursuivi en indiquant que la Douane belge se trouve à l'aube d'une réforme en profondeur et que,



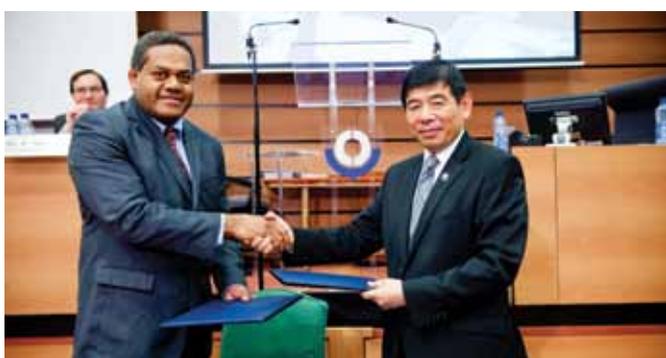
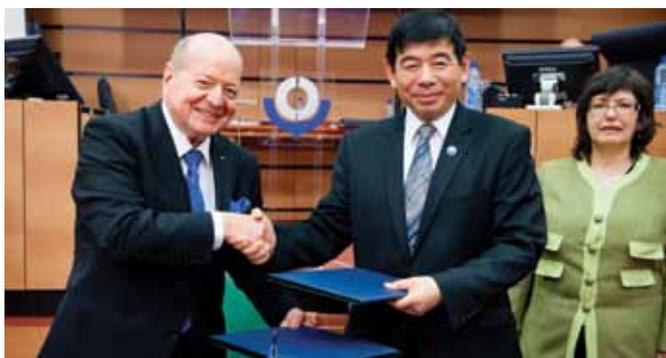
« dans un avenir proche, la douane sera ouverte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et les redevances pour les services rendus en dehors des heures d'ouverture des bureaux seront abolies, ce qui la rendra plus attractive pour le commerce ». Un autre élément essentiel à la croissance est la lutte contre la contrefaçon a affirmé le Ministre Vanackere soulignant que « le commerce des produits faux prospère au détriment de la société et [que] lutter contre ce fléau est un autre moyen d'assurer la croissance économique, tout en protégeant la santé et la sûreté des consommateurs ».

« A travers les programmes que nous mettons sur pied, nous tenons la promesse faite à nos Membres et à nos citoyens, à savoir construire un monde plus sûr, à l'abri des drogues, du crime et du terrorisme » a déclaré Yury Fedotov, qualifiant d'excellente la coopération entre l'OMD et l'ONUDC reposant sur la gestion en commun du Programme de contrôle des conteneurs et du Projet AIRCOP. L'une des mesures phares du Programme est la création d'équipes de contrôle portuaire regroupant plusieurs services de la lutte contre la fraude. « Vingt-huit équipes opérationnelles, formées à l'identification des conteneurs à haut risque, sont actuellement à l'œuvre dans 14 pays et échangent des renseignements entre elles grâce à une plateforme de communication sécurisée » a expliqué le Directeur Exécutif de l'ONUDC ajoutant que le Projet AIRCOP suit la même démarche en mettant sur pied des cellules aéroportuaires anti-traffics dans les principaux aéroports d'Afrique occidentale, d'Amérique latine et des Caraïbes. AIRCOP a déjà permis de réaliser de nombreuses saisies de cannabis, de cocaïne et d'or dans des aéroports d'Afrique occidentale, notamment au Cap-Vert, au Mali, au Togo et au Sénégal.

Cérémonie de signatures

LORS DES SESSIONS du Conseil, des Protocoles d'accord (PDA) ont été signés respectivement avec l'Union internationale du transport routier (IRU) en vue de renforcer les liens avec le secteur privé, avec l'Administration des douanes chinoise et celle de Russie en vue de la création de Centres régionaux de dressage de chiens détecteurs de drogues, et avec l'Administration des douanes de Fidji en vue de la création d'un Centre régional de formation (CRF).

La Chine et Singapour ont également signé un accord de reconnaissance mutuelle de leurs programmes respectifs d'Opérateurs économiques agréés (OEA).



Nouvelles adhésions aux instruments de l'OMD

LE NIGERIA ET la République dominicaine ont déposé leur instrument d'adhésion à la Convention de Kyoto révisée sur la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers de l'OMD.



Séance spéciale d'orientation pour les nouveaux Directeurs généraux

DIX NOUVEAUX DIRECTEURS généraux des douanes et leurs représentants ont participé peu avant les Sessions du Conseil à une séance spéciale d'orientation afin de s'informer des activités et programmes de l'Organisation et de rencontrer le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint et les autres hauts responsables du Secrétariat.



Rencontre avec les représentants de la CPLP

La Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) a rencontré le Secrétaire général en marge des sessions du Conseil.



Concours DPI 2012

LE TROPHÉE DPI 2012 de l'OMD a été décerné à la Douane du Panama, récompensant son engagement dans la lutte contre la contrefaçon et le piratage. Le pays a mis en œuvre une politique efficace visant à accroître la protection aux frontières et à prévenir les atteintes aux DPI, qui lui a permis d'améliorer ses résultats.

Le Panama a également soutenu activement l'OMD en accueillant l'Unité de coordination opérationnelle de deux opérations majeures en matière de DPI dans la région : TIGRE I et II. Elle uti-

lise l'Interface Public Membres (IPM) de l'OMD, un outil développé afin de faciliter l'échange d'informations entre douaniers et titulaires de droits qui s'est avéré très performant durant TIGRE II.

Outre le trophée, un prix spécial a également été décerné à la Serbie pour ses initiatives en matière de DPI. Parmi celles-ci figurent le renforcement des formations en matière de DPI en partenariat avec des titulaires de droits, le soutien apporté aux initiatives régionales de l'OMD en matière de DPI et la mise en place de la plateforme IPM au niveau national.



Concours photo 2012

« Douanier à plein temps, 1941 », tel est l'intitulé de la photo gagnante du concours 2012 présentée par l'Administration des douanes slovaques. Elle met en scène un fonctionnaire de la Garde des finances assurant son service avec sa fille sur les genoux. Frantisek Micuda (1909-1954) fut en poste à la frontière entre la Slovaquie et le Protectorat de Bohême et de Moravie de 1939 à 1954. La photographie a été fournie par son petit-fils, un douanier au sein de l'Administration financière de la République slovaque.

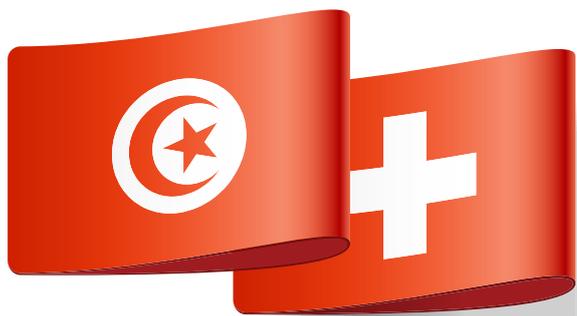


Célébrations du 60^{ème} anniversaire

LES DÉLÉGUÉS QUI assistaient aux sessions du Conseil 2012 ont fêté le 60^{ème} anniversaire de l'OMD lors d'une réception donnée par le Secrétaire Général. Les invités ont eu droit à un cocktail de bienvenue et à un dîner-buffet et ont été divertis par l'orchestre de la Douane du Luxembourg. L'événement a été l'occasion pour les fonctionnaires des douanes de toute origine et les autres invités de se détendre entre vieux amis, de faire de nouvelles connaissances et de célébrer les 60 ans de l'OMD au service à la communauté douanière.



La Tunisie met la touche finale à sa réforme en matière de formation avec l'aide de la Suisse



LE PROJET D'ASSISTANCE

technique en matière de formation douanière entre la Douane tunisienne et la Douane suisse, dénommé FORTUNIS, s'est achevé au mois de juin 2012, marquant la fin de quatre années d'intense et fructueuse collaboration entre les deux administrations. Vingt-deux missions d'experts et d'innombrables séances de travail auront été nécessaires à la mise en place de ce projet depuis son lancement début 2009.

Financé par le Secrétariat d'Etat à l'Economie suisse, le projet d'assistance technique s'inscrivait dans le contexte de l'Accord de libre échange signé fin 2004 par la Tunisie et les Etats de l'Association Européenne de Libre-échange. Ces derniers s'y déclaraient prêts à accorder une assistance technique à la Tunisie afin de faciliter la mise en œuvre des objectifs généraux de l'Accord.

Le projet, dont l'objectif était de renforcer la formation douanière dans son ensemble,

ciblait quatre domaines d'actions distincts :

- la politique de formation – élaboration d'une stratégie et d'un plan national directeur ;
- l'organisation de la formation – identification des besoins, planification

des programmes, gestion et fonctionnement des centres d'instruction ;

- les formateurs – nombre, profil et formation ;
- la promotion du e-learning.

La suspension des travaux durant la révolution tunisienne en décembre 2010 et l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement n'a pas porté préjudice au projet. Au contraire, cet interlude a permis de lui donner un deuxième souffle et de dépasser les objectifs prévus initialement.

Parmi les actions réalisées, il convient de relever :

- l'adaptation des plans de formation pour différentes catégories de personnel ;
- l'équipement des salles de classe de l'Ecole Nationale des Douanes (END) avec du matériel pédagogique moderne ;
- la mise en service de trois salles de for-

mation multimédia à l'END, à Monastir et à La Goulette ;

- la formation en méthodologie de trente formateurs tunisiens ;
- la création d'un site web et d'une plateforme de formation ;
- la réalisation de huit parcours de formation mixtes – associant e-learning et sessions présentielles – et à distance basés sur les modules e-learning de l'OMD ainsi que sur des supports pédagogiques propres.

Parmi les fortes attentes liées au Projet FORTUNIS figuraient la mise en œuvre du concept de formation décentralisée et la création d'unités de formation mobiles qui permettraient de toucher les employés n'ayant pas accès à une infrastructure de formation adéquate. A l'heure actuelle, une quarantaine de douaniers ont déjà bénéficié de ce dispositif et validé leurs formations e-learning avec succès.

Fortes des résultats obtenus, la Suisse et la Tunisie envisagent de renforcer leur coopération bilatérale et d'identifier d'autres domaines d'intervention notamment en matière de gestion des ressources humaines.

En savoir +

end@douane.gov.tn
carlo.liechti@ezv.admin.ch

Le Sénégal récompensé par les Nations Unies pour l'amélioration de ses services publics

LE PRIX DES Nations Unies pour le service public récompense la créativité des institutions publiques du monde entier et les actions qu'elles mènent en faveur du développement. Il vise à découvrir des innovations en matière de bonne gouvernance, à mettre en valeur le professionnalisme du service public et à améliorer son image, à augmenter la confiance dans les pouvoirs publics ainsi qu'à recenser et faire connaître les bonnes pratiques susceptibles d'être reproduites.

Cette année, le Sénégal a été déclaré « champion » dans la catégorie « améliorer la prestation de services » pour la mise en œuvre d'un guichet unique électronique. Cette plateforme a été élaborée par l'entreprise Gainé 2000 fon-

dée par la Douane sénégalaise en 2002 sous la forme d'un partenariat public-privé et rassemblant des sociétés privées ainsi que plusieurs services gouvernementaux afin de développer des solutions informatiques visant à simplifier les procédures de dédouanement.

La cérémonie de remise du prix s'est déroulée le 25 juin 2012 dans la salle de l'Assemblée générale des Nations Unies, où la délégation sénégalaise était conduite par le ministre de l'Economie et des Finances Amadou Kane. La cérémonie coïncidait avec la célébration de la Journée des Nations Unies pour le service public.

Quelque 44 organisations de 29 pays ont été primées lors de la cérémonie. Dans la

région Afrique, outre le Sénégal, l'île Maurice et l'Afrique du Sud ont également été récompensés, le premier dans la catégorie « prévention et lutte contre la corruption dans le service public » et le second pour ses efforts en matière de « prestation de services soucieuse d'égalité entre les sexes ».



Le Sénégal reçoit son prix

En savoir +

www.un.org/fr/events/publicserviceday/

Les systèmes informels de transfert de fonds sous l'œil attentif de la Douane coréenne

par Yongho Joo

RESPONSABLE PRINCIPAL DES ENQUÊTES, DIVISION DES INVESTIGATIONS FINANCIÈRES, DOUANE CORÉENNE



DEPUIS QUE LA crise financière asiatique a frappé l'économie coréenne en 1999, la Douane coréenne (KCS) analyse les données des opérations de change pour vérifier les mouvements de capitaux relatifs au paiement des transactions commerciales. Les factures et les déclarations en douane sont en effet facilement manipulables – si les entrepreneurs s'entendent – et ne suffisent pas à prouver la véracité des transactions commerciales.

La Division des Investigations financières du KCS examine spécifiquement tout écart entre les montants que les entreprises sont censées verser et recevoir et les montants réellement versés ou reçus. Les importateurs ont en effet tendance à sous-estimer ou surestimer les marchandises pour échapper aux droits de douane et impôts sur les sociétés, les exportateurs en revanche tendent à sous-facturer leurs produits pour pouvoir dissimuler ailleurs une partie des paiements.

Les entreprises qui pratiquent cette forme de commerce illicite préfèrent passer par des systèmes informels de transfert de fonds plutôt que par le secteur bancaire officiel, ceux-ci ne laissant pas de trace, contrairement aux établissements bancaires qui appliquent des procédures de suivi et de traçabilité. Deux affaires, découvertes récemment par le KSC, en sont la preuve.

En juin 2012, le KCS a repéré un réseau criminel qui avait blanchi des paiements de transactions commerciales pour un montant d'environ 1,2 milliard de dollars au cours des cinq années précédentes. Le réseau se composait principalement de deux personnes : un agent de transfert informel de fonds et la propriétaire d'un bureau de change agréé. L'agent « recrutait » des opérateurs exportant vers le Japon et souhaitant dissimuler leur chiffre d'affaires pour échapper au fisc. Il recueillait alors des montants en liquide en leur nom, à l'aéroport, auprès de passeurs de fonds japonais. Pour éviter toute suspicion de la part de la douane vu le montant des liquidités, les déclarations de transport d'espèces étaient falsifiées, les passeurs prétendant que l'argent était destiné à des placements. La complice du bureau de change convertissait alors les yens en won coréens. Elle utilisait pour cela des copies de passeports japonais qu'elle avait eu en sa possession pour des opérations de change légales. Elle répartissait le tout en petites transactions - de moins de 5 000 dollars US chacune par exemple - pour ne pas attirer l'attention de l'Unité coréenne de renseignement financier.

Le KCS a découvert une autre affaire de commerce illicite en juillet 2012, impliquant cette fois-ci un agent chinois de transfert informel de fonds. Ce dernier avait ouvert un compte bancaire en Corée sous le nom de sa mère naturalisée coréenne, qu'il a ainsi uti-

lisée comme passeur de fonds : des importateurs coréens versaient sur ce compte des sommes d'argent qu'ils voulaient remettre en cachette à des exportateurs en Chine ne souhaitant pas être repérés par la douane. Les malfaiteurs ont profité du fait que les vieilles dames n'éveillent normalement pas de soupçon auprès des caissiers de banque, et cela quelle que soit la fréquence de leurs dépôts ou versements. Une fois qu'il avait confirmation des dépôts, l'agent chinois versait les montants correspondants, depuis son propre compte bancaire en Chine, aux exportateurs chinois. Il a ainsi blanchi environ 10 millions de dollars américains.

Les systèmes informels de transfert de fonds sont utilisés fréquemment par les immigrants et autres personnes pour envoyer de petites sommes d'argent et ils ne font généralement pas l'objet d'un examen minutieux par les douanes. Cependant, comme le montrent les enquêtes du KCS, ces systèmes sont également utilisés par un nombre de plus en plus important d'opérateurs peu scrupuleux qui cherchent à se soustraire au paiement de l'impôt et des droits de douane et, pour ce faire, dissimulent certaines transactions financières.

La lutte douanière contre la fraude ne doit pas chercher à réprimer les systèmes informels de transfert de fonds en eux-mêmes, mais se limiter à enquêter sur la manière dont ils sont utilisés à des fins illicites. Les administrations douanières devraient s'intéresser davantage à ces systèmes non conventionnels. L'action ciblée, menée par le KCS, a permis de diminuer le nombre de transactions illicites via des systèmes informels entre 2008 et 2011 (voir encadré).

En savoir +
yhojoo@customs.go.kr

Année	2008	2009	2010	2011
Nombre d'affaires	635	642	194	89
Montant des transactions (en millions de dollars US)	2 016	1 744	1 192	1 101

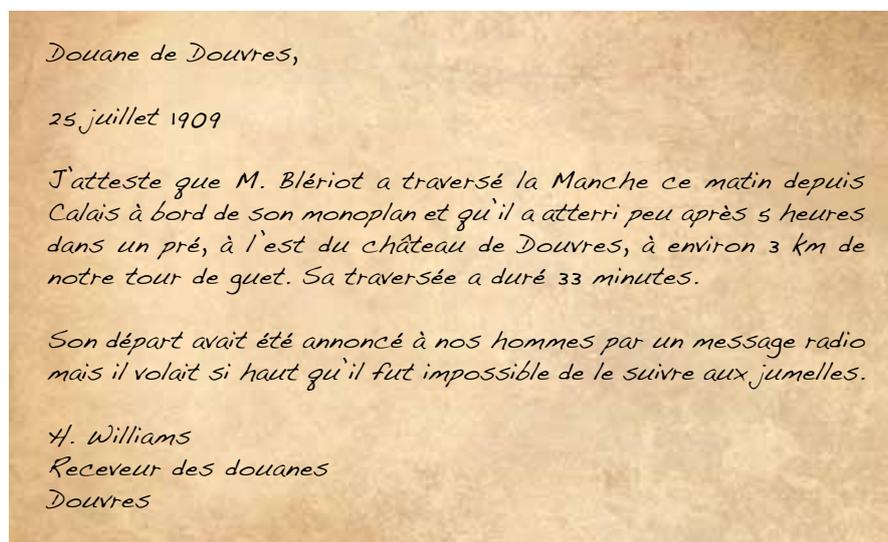
La Douane britannique face au premier aéroplane venu de l'étranger

DANS LE MONDE entier, les douaniers, de par leur fonction traditionnelle de gardiens des frontières, sont souvent aux premières loges en cas d'événements historiques majeurs. Voici un morceau d'histoire livré par le musée national de l'Agence des frontières du Royaume-Uni (UK Border Agency) aux lecteurs d'OMD actu.

En 1909, Louis Blériot est le premier à réussir la traversée de la Manche avec son monoplane. Parti de Calais, en France, il atterrit à Douvres, au Royaume-Uni où il est accueilli par un douanier, George Thomas Camburn, qui lui remet un formulaire de quarantaine, procédure jusqu'alors dévolue aux yachts.

Dans son rapport, le receveur des douanes de Douvres précise qu'aucune mesure officielle ne saurait être prise car « toute tentative d'imposer la réglementation douanière à quiconque se livre à des expériences de navigation aérienne ne ferait que ridiculiser les services douaniers ». Dix ans plus tard, des vols commerciaux avaient lieu régulièrement vers la France.

Voici un extrait du rapport douanier officiel décrivant l'arrivée de Blériot :



Merci à Steve Butler, conservateur du musée des douanes britanniques, pour cette savoureuse page d'histoire douanière.

En savoir +
Steve.Butler@liverpoolmuseums.org.uk

Photos ci-dessous publiées avec l'aimable autorisation du musée national de l'Agence des frontières du Royaume-Uni, Liverpool



Louis Blériot (à droite de l'image) avec ses amis et son monoplane à Calais 1909



Le douanier George Thomas Camburn

La Mésoamérique optimise les contrôles internationaux des marchandises en transit

Rationaliser les régimes des marchandises en transit

QUATRE-VINGT-QUINZE POUR CENT des produits échangés dans la région de la Mésoamérique sont transportés par voie terrestre à travers le Corridor du Pacifique chaque année. Ce corridor traverse six frontières nationales, du sud du Mexique jusqu'au Panama, et constitue la colonne vertébrale des échanges commerciaux en Mésoamérique.

Malgré de nombreux efforts pour améliorer l'infrastructure dans la région, les goulets d'étranglement aux frontières créaient il y a encore quelques années d'énormes retards qui réduisaient sensiblement le mouvement des marchandises. Ainsi, en 2008, la vitesse moyenne de passage d'un camion depuis le Mexique jusqu'à Panama était de 15 km/heure. Depuis août 2012, grâce au déploiement d'un projet novateur financé par la Banque interaméricaine de développement (BID), la vitesse moyenne est passée à 60 km/heure.

Le projet « Transit international des marchandises (ou TIM) » a été créé afin d'améliorer le dédouanement des marchandises en transit, tant du point de vue des délais que de l'efficacité de la procédure. Le TIM est un système électronique de gestion et de contrôle du mouvement des marchandises en transit, qui permet d'harmoniser des procédures parfois très lourdes héritées du passé en utilisant un seul document électronique. Le projet est fondé sur trois grands piliers :

- Réingénierie des processus – le TIM permet d'harmoniser les déclarations papier multiples et variées pour arriver à un document électronique unique et global recueillant dans le détail toutes les données nécessaires aux douanes, aux services chargés de l'immigration et aux instances phytosanitaires.
- Technologie de l'information – le TIM se connecte aux systèmes intranet de tous les services concernés dans tous les pays participant au projet et est muni de systèmes d'analyse de risques et de contrôle de fret dernier cri, ainsi que d'un serveur moderne qui recueille toutes les données et produit un tableau de bord de statistiques pour mesurer la performance à chaque point de passage frontalier.
- Coopération – le TIM améliore la coopération au sein du pays et entre les différents services actifs aux passages frontaliers dans la région mésoaméricaine.

Le TIM a été lancé grâce à une donation d'un montant de 2 millions de dollars des Etats-Unis, ce qui a permis à la BID de concevoir et de déployer le système au poste-frontière de El Amatillo, entre le Honduras et le Salvador. Depuis lors, d'autres financements (à hauteur de 950 000 dollars) ont été consentis, permettant d'élargir le projet aux principaux postes-frontières du Mexique au Panama.

Le TIM en action

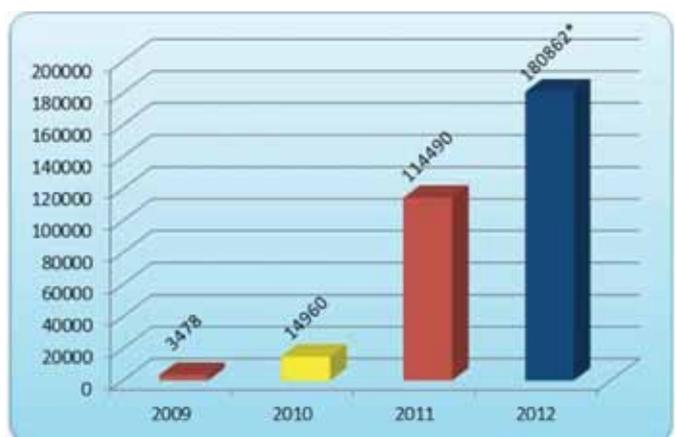
Tout d'abord, le transporteur entre sur le site Web du TIM et complète une Déclaration unique de transit (DUT). Les informations qui se trouvent sur la DUT sont enregistrées sur un serveur sécurisé. Elles sont transmises aux trois services pertinents du pays d'origine, à savoir la douane, les services en charge de l'immigration et ceux chargés de la santé ou de l'agriculture. Une fois que la DUT a été approuvée par le pays d'origine, le transporteur en reçoit une copie avec un code-barres qui constitue l'agrément pour commencer le transit. Le programme envoie également une copie aux instances pertinentes du pays de transit et du pays de destination.

Une fois que le transporteur arrive au poste-frontière du pays de transit, un douanier affecté spécialement au TIM contrôle la DUT et autorise le transit. Enfin, une fois que le transporteur arrive au pays de destination finale, les autorités vérifient que celui-ci a bien suivi l'itinéraire imposé dans les temps impartis et que l'intégrité des marchandises n'a pas été compromise. Les marchandises sont ensuite dédouanées, sauf si des irrégularités sont constatées.

De 62 minutes à 8 minutes

Le déploiement du TIM a permis de réduire le temps nécessaire pour la traversée des frontières et de passer d'une moyenne de 62 minutes à 8 minutes. Opérationnel à presque tous les postes-frontières de la Mésoamérique, le TIM traite à présent 90 % de toutes les activités de transit dans la région.

Tableau 1 : Nombre de déclarations de transit traitées en Mésoamérique par an



*Données pour 2012 : du 1^{er} janvier au 26 août

Source : Base de données TIM - www.portaltim.sieca.int

Outre une diminution du temps d'attente et du délai nécessaire pour le passage aux frontières, le TIM permet également de procéder à une analyse de risques approfondie, de garantir une meilleure traçabilité et prévisibilité ainsi qu'un meilleur recouvrement

des recettes, d'assurer une plus grande compétitivité du secteur privé en réduisant les coûts de transaction, et de diminuer l'empreinte écologique des services de transport.

Enseignements

L'élaboration et le déploiement du TIM ont permis d'identifier de bonnes pratiques, tant pour les pays qui l'utilisent que pour les services chargés de l'exécution du projet.

Tout d'abord, l'engagement politique avéré et entier des plus hautes instances de tous les pays participants permet de créer un environnement cordial fondé sur la confiance. Ainsi, le service en charge doit travailler en étroite collaboration avec le gouvernement afin de garantir un intérêt et un engagement soutenus.

Ensuite, l'un des grands défis au cours de la phase d'exécution du projet a été de tisser des liens de confiance entre toutes les parties prenantes. Le TIM se fonde sur la collaboration entre trois services dans chacun des pays participants qui n'ont jamais collaboré auparavant. Une compréhension claire des responsabilités et des procédures de toutes les instances impliquées constitue donc une bonne base pour établir des liens de confiance.

En outre, le fait de disposer d'une équipe technique solide avec une connaissance ciblée de la région permet également de créer des liens forts avec les hauts responsables gouvernementaux et ainsi de faire passer un message de confiance tant de la part du gouvernement que du service chargé de l'exécution du projet.

Par ailleurs, vu le nombre de pays et de services impliqués dans les activités régionales, la rationalisation des acteurs permet au projet d'avancer. Dans le cas du TIM, la mise en présence de plusieurs instances aux caractéristiques et aux mandats très différents a créé un problème de concurrence et de conflit entre elles, qui n'a pu être résolu qu'en identifiant clairement la base juridique et institutionnelle servant de fondement au mécanisme d'exécution du projet. Plutôt que de créer un nouveau cadre juridique régional pour tous les pays et les services participants aux fins de la mise en œuvre du projet, un mécanisme d'exécution a été proposé permettant d'éviter tout changement de la législation nationale. Bien que cette démarche ait prolongé et, d'une certaine façon, compliqué le processus, elle a également permis de rassurer toutes les instances participantes sur le fait que le projet ne déboucherait sur aucun changement de statut exigeant un quelconque amendement de la législation.

Autre bonne pratique, l'établissement d'un comité technique, composé de hauts responsables ayant un pouvoir décisionnel et représentant toutes les instances participantes, notamment les douanes, les services d'immigration et les organismes chargés de la santé et de l'agriculture, permet de garantir la coordination et d'harmoniser l'exécution. Les décisions doivent être prises à l'unanimité afin que tous les acteurs régionaux aient le sentiment d'être parties prenantes du projet et que le consensus soit maintenu quant à la direction que prend le projet.

Enfin, les plateformes de technologie de l'information doivent être flexibles et ouvertes à toute modification et mise à jour. La puis-

sance et la rapidité du système sont essentielles mais surtout, il est important que le système ait la capacité d'intégrer les éléments provenant de l'industrie de la logistique, en constante évolution, tels que les dispositifs de radio-fréquence, le système de repérage universel (GPS) et les verrous électroniques. Par exemple, le TIM est capable de s'adapter au changement de système de classement des marchandises à six chiffres pour passer à huit chiffres, et ce après déploiement, optimisant ainsi la traçabilité et le recouvrement des recettes. Les experts en TI doivent également connaître les spécificités d'une région donnée pour pouvoir ensuite créer des programmes qui y soient adaptés. Dans le cas de la Mésoamérique, il n'était pas question de reproduire le système de transit de l'Union européenne, où les transporteurs choisissent l'itinéraire qui leur convient le mieux, car les marchandises en transit international doivent, au titre de la loi, suivre un itinéraire prédéfini passant par des postes de contrôle spécifiques afin de garantir la sécurité et la traçabilité des produits traversant le Corridor.

Prochaines étapes

Le TIM a donné d'excellents résultats jusqu'à présent et tant les clients que la BID estiment que les retours sur investissement au cours des étapes ultérieures du projet seront également plus que satisfaisants. Le TIM sera élargi à d'autres corridors commerciaux d'Amérique du Sud et, entre-temps, une version améliorée est en train d'être mise au point afin d'inclure les opérations de transit multimodal, avec un accent mis sur les opérations de transit maritime. Ces projets sont prévus pour 2013 et devraient être parachevés pour 2015.

Voici quelques liens intéressants sur le projet :

- <http://vimeo.com/26381136> (court-métrage produit par BID TV)
- www.iadb.org/en/videos/watch,2173.html?videoid=5180 (court-métrage produit par BID TV)
- www.portaltim.sieca.int/sitio/ (site Web officiel du projet)

En savoir +

Coordinateur du projet TIM
iadbasarmiento@gmail.com



La Slovaquie met au jour un tunnel de contrebande



Photos: Douane slovaque

EN JUILLET DERNIER, les services des douanes et de la police ont débusqué une proie inhabituelle : un tunnel de 700 mètres de long creusé sous la frontière entre la Slovaquie et l'Ukraine afin, selon les autorités, d'introduire en Slovaquie des produits de contrebande. « C'est digne d'un scénario de film ! », a déclaré à la presse le ministre slovaque des finances, Peter Kazimir, comparant le tunnel aux passages secrets creusés par les cartels de la drogue le long de la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique.

A l'intérieur du tunnel ont été découvertes 13 100 cartouches contenant chacune 200 cigarettes (soit un total de 2 620 000 cigarettes !). Les étiquettes de mise en garde rédigées en anglais donnent à penser que la marchandise n'était pas destinée au marché slovaque. Parmi les marques saisies figurent Classic Blue, Classic Red, LM Red Label et Jin Ling. Produites en Ukraine, près de la ville de Lviv, les cigarettes auraient permis aux trafiquants d'enranger des profits substantiels étant donné qu'elles auraient été revendues à un prix beaucoup plus élevé en Europe occidentale qu'en Slovaquie ou en Ukraine.

Le tunnel a été découvert dans le cadre du projet « Tax Cobra », un projet pilote mené en Slovaquie dans le but de faire coopérer différents spécialistes chargés de lutter contre les formes graves d'évasion fiscale. Cette équipe est composée de fiscalistes du ministère des finances (Administration financière), d'enquêteurs du ministère de l'intérieur (Police) et de procureurs du ministère de la justice (Bureau du Procureur général).

Un travail de professionnel

Il semble que des technologies minières sophistiquées aient été utilisées pour creuser le tunnel dont la profondeur variait de 3 à 6 mètres et dont le diamètre était d'un mètre. Le tunnel était équipé de rails sur lesquels étaient posés 16 wagons et une locomotive fonctionnant sur batteries où prenait place le conducteur. Selon des rapports de presse, lorsqu'il arrivait au bout du tunnel, ce dernier faisait tinter une cloche pour indiquer à ses complices qu'ils pouvaient ouvrir une porte verrouillée de l'extérieur.

Le tunnel reliait une habitation d'Uzhgorod en Ukraine à un site de stockage de bois situé à quelque 200 mètres de la frontière en territoire slovaque. Sa construction a probablement commencé du côté ukrainien où plusieurs maisons d'habitation ont récemment été construites dans le même quartier et où le passage de camions transportant des terres n'aurait éveillé aucun soupçon. Ce sont les services douaniers slovaques qui ont découvert le pot aux roses. Ils ont ensuite fait appel à leurs collègues de la police des frontières et des étrangers pensant, dans un premier temps, que le tunnel était utilisé aux fins d'activités liées à la traite des êtres humains.

Coopération transfrontalière

Les autorités slovaques étaient en alerte depuis plusieurs mois à la suite de la découverte par la douane ukrainienne de travaux d'excavation auxquels il avait été rapidement mis un terme. Même si ces travaux n'étaient pas terminés, il ne faisait aucun doute qu'il s'agissait d'organiser des trafics. Peu après la découverte du tunnel, les services douaniers ukrainiens ont été alertés par les autorités slovaques et une enquête judiciaire a immédiatement été ouverte. Au cours de l'inspection de l'habitation qui abritait la cave d'où

partait le tunnel, les enquêteurs ont trouvé des éléments qui pouvaient donner à penser que ce dernier servait également au transport illégal de personnes.

Les trafiquants exploitent également les frontières fluviales

Les services de police avaient de leur côté réalisé une belle saisie en février 2011 à la frontière entre la Slovaquie et l'Ukraine en interceptant sur la Tisza un navire contenant 13 000 cartouches de cigarettes. Les trafiquants tendent à utiliser la Tisza, l'Uzh et la Latorica, autant de cours d'eau qui traversent tous la frontière entre la Slovaquie et l'Ukraine. Les cartouches sont souvent dissimulées dans des tuyaux camouflés en troncs d'arbres ou couverts de débris flottants ou de feuillage, des chargements relativement courants sur ces cours d'eau.

Depuis 2007, date à laquelle la Slovaquie a été admise dans l'espace Schengen, les fleuves et rivières ont été placés sous surveillance renforcée, les autorités recourant entre autres à des caméras thermiques et à des dispositifs de vision nocturne. « La frontière ukrainienne est plus sûre depuis l'entrée de la Slovaquie dans l'espace Schengen, » a déclaré à la presse Miroslava Slemenska, responsable de la communication au sein de l'administration financière. « Cependant, la pression que représente le transport illégal de marchandises, notamment de cigarettes, est énorme, les trafiquants n'ayant cessé de chercher toute ouverture ou faille dans le système », a-t-elle fait remarquer.

La Slovaquie partage une frontière de 97,8 km avec l'Ukraine dont l'isolement et les forêts profondes en font un lieu de prédilection pour les réseaux criminels dans leurs activités de trafic de stupéfiants, cigarettes et d'êtres humains de l'est vers l'ouest et vers l'Union européenne. De 2008 à 2010, environ 20 millions de cigarettes illicites ont été saisies chaque année en Slovaquie, ce nombre passant à 33,4 millions en 2011. Grâce au projet Tax Cobra, les autorités douanières slovaques et leurs partenaires gouvernementaux continueront d'empêcher que des marchandises illicites soient passées en contrebande dans l'Union européenne par des trafiquants qui évitent ainsi le paiement de droits et de taxes.

En savoir +

eva.borikova@financnasprava.sk

L'Allemagne face au phénomène « cheap white »

L'ALLEMAGNE, COMME SES voisins européens, observe depuis quelques années un phénomène nouveau dans la contrebande organisée de cigarettes : les cigarettes dites « cheap white ». Les cheap white sont des cigarettes de marque, produites en toute légalité par des fabricants indépendants légalement implantés dans différentes régions du monde. Si leur exportation est en théorie tout à fait légale, elles alimentent dans la pratique la contrebande sur le plan international.

Un phénomène nouveau et unique

En l'espace de trente ans, le marché mondial illicite du tabac s'est fortement diversifié en Europe. Limité au départ à la contrebande de produits authentiques de marques traditionnelles, il va s'ouvrir progressivement aux contrefaçons, puis aux cheap white.

Jusqu'au milieu des années 1990, le trafic est essentiellement composé de détournements de produits originaux. Les contrebandiers se les procurent directement auprès de fabricants connus ou acquièrent, à l'insu de ces derniers, une marchandise fabriquée en dehors de la production légale (« nightshift production »). L'intensification des actions de lutte contre ce trafic et la mise en place de mesures de contrôle par l'industrie elle-même vont changer la donne en rendant l'approvisionnement en cigarettes de marque « traditionnelles » plus difficile. Les trafiquants vont se tourner vers la fabrication de copies dans des ateliers illégaux. Cependant, ces produits contrefaits sont parfois de si mauvaise qualité que, sur le marché noir, le consommateur européen s'en détourne.

L'apparition, dans la première moitié des années 2000, des « cheap white » va leur offrir une alternative. Elles sont relativement de bonne qualité tout en étant moins onéreuses que les cigarettes traditionnelles – elles sont en effet fabriquées dans des pays où la main d'œuvre est bon marché et n'induisent aucun frais de publicité. Elles vont ainsi rapidement s'imposer dans le paysage des produits du tabac, notamment en Allemagne où elles constitueraient aujourd'hui 45 % du marché des cigarettes.

Circuits de distribution illégaux

Si l'exportation de ces produits est tout à fait légale, il n'existe quasiment pas de marché légal pour la vente de ces ciga-

rettes. Même dans leur pays d'origine, il est souvent impossible de se les procurer légalement. Elles sont donc introduites par contrebande, empruntant peu ou prou les mêmes itinéraires que la contrebande de cigarettes de marque « traditionnelles ».

Le haut lieu de production pour le marché européen des « cheap white » se situe dans les États de l'ex-URSS. D'après Europol, sur les 300 usines de production de cigarettes de l'époque soviétique, 50 seraient encore légalement en activité et 250 auraient basculé dans le secteur de production des cigarettes illégales. Bon nombre d'usines de cigarettes de l'ex-URSS, aujourd'hui spécialisées dans la production de cheap white et de produits de contrefaçon, auraient été rachetées par des groupes criminels après la chute du mur de Berlin.

Une usine particulièrement productive, propriété de la Baltic Tobacco Factory (BTF), est située à Kaliningrad. Selon les autorités allemandes, BTF était encore récemment en mesure de produire et de diffuser entre 600 et 800 millions de cigarettes par an sur le marché allemand. Cette firme a par ailleurs racheté la marque chinoise « Jin Ling », une des premières marques de cigarettes « cheap white ».

La production d'une cartouche de cigarettes « cheap white » coûte environ 2 € alors que la même cartouche peut être vendue entre 18 et 20 € au consommateur final. La différence ? Elle tombe directement dans les poches des organisateurs du commerce de rue.

La réponse allemande

Il n'existe pas de stratégie unique pour lutter efficacement contre ce phénomène. En Allemagne, Les autorités sont continuellement à l'affût, répertorient les nouvelles marques et observant le modus operandi des fabricants actifs sur ce marché. Toute saisie, même « petite », est analysée afin d'identifier de nouveaux itinéraires.

Au niveau international, la coopération avec les autorités chargées de lutter contre la contrebande de tabac est encadrée par des accords d'assistance mutuelle administrative et judiciaire. L'Allemagne a rencontré des succès importants grâce à un échange d'informations non seulement entre pays membres de l'Union

européenne mais aussi avec des pays tiers. Obtenir le soutien des autorités des pays producteurs est toutefois difficile, voir impossible, seule la vente à l'étranger de la marchandise étant souvent illégale.

Les autorités allemandes ont également eu recours avec succès au service de l'OLAF, l'Office européen de lutte antifraude, durant des enquêtes qui nécessitaient la mise en place d'une coopération internationale intense entre pays ne partageant pas la même langue et le même système juridique.

De l'illégalité à la légalité

Après son apogée en 2009, la marque Jin Ling a commencé à voir son succès décliner, à cause de la lutte renforcée contre les produits de contrebande Jin Ling mais aussi parce que la rumeur s'est répandue parmi les consommateurs que les cigarettes Jin Ling étaient fabriquées presque exclusivement pour la contrebande. Le produit ne bénéficiait plus de l'aura d'une apparente légalité et la demande n'était plus aussi forte.

Récemment, « Jin Ling » a obtenu la possibilité de déposer sa marque aux Pays-Bas et en Espagne, ce qui est instructif en termes de stratégie d'entreprise : la pénétration du marché s'est faite de façon illégale, puis, une fois la clientèle captive, la firme engage le processus administratif de normalisation. Preuve du triomphe de la marque, elle est désormais la cible des contrefacteurs, comme le montrent plusieurs enquêtes.

En savoir +

Andrea Keilbach

andrea.keilbach@zka.bfinv.de



Stratégie du Royaume-Uni en matière de lutte contre la contrebande de tabac

IL Y A douze ans, le Royaume-Uni lançait sa première stratégie de lutte contre la contrebande de tabac. Cette démarche novatrice a été mise en place à un moment où le marché illicite connaissait une croissance rapide qui, selon toutes prévisions, n'était pas prête de s'arrêter si aucune mesure n'était prise. La stratégie était articulée autour de six éléments clés :

- évaluation de l'ampleur du problème ;
- analyse du problème ;
- mise au point de mesures opérationnelles ;
- renforcement des contrôles ;
- fixation d'objectifs et de résultats escomptés clairs ;
- suivi de la performance.

Depuis lors, les choses ont énormément changé et la stratégie a été régulièrement adaptée et renforcée pour faire face à des risques en constante mutation, les éléments précités restant toutefois au cœur de la stratégie la plus récente, diffusée en 2011.

Evaluer l'ampleur du problème

L'administration fiscale et douanière du Royaume-Uni (HMRC) évalue l'ampleur du problème sur une base annuelle en calculant « l'écart fiscal ». Il s'agit de la différence entre les taxes recouvrées et les taxes qui auraient dû être recouvrées. Les estimations concernant les cigarettes et le tabac à rouler sont établies par référence aux chiffres provenant d'études visant à déterminer la consommation totale dont on soustrait la consommation légitime, le reste représentant le marché illicite. Depuis l'année 2000, le marché illicite des cigarettes et du tabac à rouler s'est rétréci, passant respectivement de 21 % à 10 % et de 61 % à 46 %.

Analyser le problème

En dépit d'une réduction de la taille du marché illicite, la menace que fait peser la contrebande sur les recettes fiscales du Royaume-Uni reste élevée et le pays constitue toujours une cible majeure. Le prix du tabac au Royaume-Uni figure en effet parmi les plus élevés dans le monde, et l'incitation à la contrebande y est donc très forte. Le tabac constitue dès lors une priorité opérationnelle absolue pour l'Administration fiscale et douanière et pour l'Autorité des frontières du Royaume-Uni (UK Border Force).

Les bandes criminelles organisées se diversifient sans cesse et trouvent de nouveaux moyens de contourner les contrôles. Initialement, le marché illicite était constitué de cigarettes et de tabac à rouler de grandes marques britanniques introduites frauduleusement à partir de pays européens. De nos jours, l'offre se décline en une myriade de produits, de marques britanniques ou étrangères, authentiques, contrefaisants ou encore légitimes mais destinés à alimenter la contrebande tels que les « illicit whites » (cigarettes fabriquées légitimement dans un pays par un fabricant de tabac indépendant et destinées à être introduites frauduleusement dans un autre pays). Cette dernière catégorie de produits représente d'ailleurs pour le Royaume-Uni la principale menace en matière

d'activités criminelles de grande envergure visant le régime applicable au tabac. En ce qui concerne les modes de transport, le recours au système postal est important en particulier s'agissant du tabac en vrac et des emballages contrefaits.

Mesures opérationnelles

De lourdes sanctions ont été introduites en vue de dissuader et de réprimer les protagonistes du commerce illicite. Les personnes jugées coupables d'introduction frauduleuse ou de manipulation sont passibles de toute une gamme de sanctions qui comprend des poursuites pénales assorties d'une peine privative de liberté pouvant aller jusqu'à sept ans, la saisie des marchandises et des véhicules utilisés pour transporter ces dernières, la saisie des espèces délictueuses et la confiscation des avoirs en vertu de la Loi sur les produits du crime, le paiement des droits non acquittés, pénalités pouvant aller jusqu'à 100 % des droits éludés, une action au civil y compris l'ordonnance de liquidation forcée ou de banqueroute, des amendes pouvant aller jusqu'à 5.000 livres sterling pour la vente de produits illicites du tabac non revêtus d'une vignette fiscale conforme, l'interdiction de vente au détail de produits du tabac pouvant aller jusqu'à six mois et la restriction des déplacements pour les récidivistes.

Renforcer les contrôles

Ressources : Le lancement de la stratégie initiale a été accompagné par un renforcement de la présence de fonctionnaires des douanes et du renseignement et par l'installation de scanners à rayons-X aux fins de la détection de la contrebande de grandes quantités dans les conteneurs aux lieux d'entrée clés et à l'étranger. Plus récemment, des investissements supplémentaires ont été réalisés visant à élargir le réseau de renseignement de la HMRC à l'étranger, à renforcer les capacités en matière d'enquête criminelle, d'analyse de risque et de renseignement, et enfin à installer de nouvelles technologies et à renforcer la capacité de l'Autorité des frontières à déceler les produits illicites dans les envois postaux.

Identification et authentification des produits : Une vignette fiscale « droits acquittés au Royaume-Uni » a été introduite afin à la fois de dissuader les contrevenants et mieux détecter les produits de contrebande et les produits détournés du régime hors taxes. Suite à l'émergence des produits du tabac contrefaits et du risque accru qu'ils font peser sur la santé, l'industrie du tabac a recours à des techniques de marquage invisible à l'œil nu permettant aux agents de lutte contre la fraude dotés de lecteurs portables de procéder à l'authentification des cigarettes et du tabac à rouler. Cette technologie est en place depuis 2008 et constitue un moyen de dissuasion efficace pour éviter que les produits de contrefaçon ne fassent irruption dans le commerce de détail.

Achats transfrontaliers : Pour contrecarrer les infractions aux arrangements de l'UE concernant les achats transfrontaliers, les limites indicatives applicables aux voyageurs provenant de l'UE ont été diminuées pour passer de 3.200 à 800 cigarettes et de 3 à 1kg de tabac à rouler.

Activités de lutte contre la fraude : La HMRC a mis sur pied un réseau national d'équipes de lutte contre la fraude qui met en œuvre un programme d'activités ciblées en vue d'identifier les infractions en rapport avec le stockage et la distribution de produits illicites du tabac et de fournir un appui, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, aux enquêtes criminelles. Ces activités reposent sur le renseignement et s'appuient sur les moyens dont la HMRC dispose en la matière et sur la coopération avec les autorités partenaires qui jouent un rôle en matière de contrôle du tabac, notamment la police, les autorités locales et les services de santé publique. Modèle de cette collaboration inter-autorités, l'initiative dénommée « Le Nord de l'Angleterre lutte contre le tabac illicite pour une meilleure santé », lancée en juillet 2009, combine la lutte contre la fraude, l'information et la communication, en engageant toutes les parties prenantes pour sensibiliser davantage au problème du tabac illicite.

Coopération avec le secteur privé : Des protocoles d'accord avec les plus grands producteurs de tabac sont en place depuis de nombreuses années et sont constamment revus afin de garantir un cadre de coopération, fort et éclairé, permettant d'agir de concert contre le trafic illicite. Un Groupe de travail mixte contre le trafic illicite a été créé afin de dégager une appréhension collective du commerce illicite et de l'efficacité des mesures de répression. Le Royaume-Uni est également signataire des Accords de coopération de l'UE avec les multinationales du tabac.

Contrôles de la chaîne logistique : Une législation a été adoptée en vertu de laquelle les producteurs de tabac sont tenus de prendre des mesures pour éviter la contrebande. Elle impose aux fabricants de contrôler leur chaîne logistique et d'alimenter les marchés dans des quantités proportionnelles à la demande légitime. Des pénalités de près de 5 millions de livres peuvent être imposées en cas de non respect de cette législation.

Protocole pour lutter contre le commerce illicite : la nature transnationale du crime organisé et la diversification du marché illicite mettent en évidence la nécessité d'une riposte à l'échelle mondiale. En conséquence, le Royaume-Uni soutient les négociations menées au sein de l'Organisation mondiale de la Santé concernant

la mise au point d'un protocole international efficace pour lutter contre le commerce illicite des produits du tabac et il apportera son concours à leur aboutissement.

Fixer des objectifs

L'objectif global de la HMRC est de mener vie dure aux trafiquants et de continuer à exercer une pression en vue de réduire la taille du marché illicite dont l'ampleur est mesurée par l'évaluation de l'écart fiscal. Il est également fait appel à une série d'indicateurs visant à évaluer l'exécution de la stratégie portant notamment sur les saisies, les poursuites, les ordonnances de confiscation et les pénalités.

Suivi de la performance

La stratégie en question permet de recenser les progrès réalisés et les changements majeurs intervenus dans la composition du marché illicite. Etant donné que la stratégie fait intervenir divers services de la HMRC et de l'Autorité des frontières, des arrangements spécifiques en matière de gouvernance ont été mis au point pour superviser la coordination des activités au niveau tactique. Des rapports de performance mensuels, trimestriels et annuels fournissent à la HMRC les informations nécessaires pour lui permettre d'évaluer de manière continue la performance, de la mettre en cause et d'identifier les menaces émergentes.

La HMRC est résolument engagée dans la répression du commerce illicite et est convaincue que la stratégie doit se montrer évolutive, étant donné que les bandes criminelles organisées ont les ressources nécessaires leur permettant de s'adapter rapidement aux contrôles. Dans ce contexte, le partage d'expériences et la collaboration avec les autorités partenaires dans d'autres pays sont des éléments clés pour assurer la réussite des efforts du Royaume-Uni.

De plus amples informations sont disponibles dans la publication de la HMRC intitulée « Tackling Tobacco Smuggling – building on our success » (Lutter contre la contrebande de tabac – faire fond sur notre succès) et sur le site web www.illicittobaccoorth.org.

En savoir +
www.hmrc.gov.uk



L'Afrique du Sud parée pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac



par Ndanganeni Coffet Lebepe

CONSEILLER POUR LES AFFAIRES DOUANIÈRES, AMBASSADE D'AFRIQUE DU SUD, BRUXELLES

L'Afrique du Sud a signé la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac le 16 juin 2003 et l'a ratifiée le 19 avril 2005. Cet instrument international a été transposé dans la législation nationale sud-africaine par la Loi 63 de 2008 modifiant le contrôle des produits du tabac (Tobacco Products Control Amendment Act 63 of 2008).

LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS pour la lutte antitabac réaffirme le droit des peuples à accéder à un niveau de santé le plus élevé possible. C'est donc au Ministère sud-africain de la santé qu'il appartient de diriger les opérations concernant l'application de la Convention-cadre et ses aspects connexes.

Il est prévu que les Parties à la Convention-cadre puissent adopter des protocoles visant à appuyer et à mettre en application différentes dispositions de la Convention-cadre. Le 4 avril 2012, lors de sa cinquième et dernière session en date à Genève, l'Organe intergouvernemental de négociation de l'OMS a conclu, après quatre années de négociations, un projet de protocole visant à éliminer le commerce illicite des produits du tabac. Ce protocole vient appuyer l'article 15 de la Convention-cadre et il porte pour l'essentiel sur le rôle de la coopération internationale entre les douanes et les services de lutte contre la fraude pour combattre le commerce illicite.

Ce texte sera soumis pour examen et adoption à la Conférence des Parties à la Convention-cadre lors de sa cinquième session à Séoul, République de Corée, en novembre 2012. Une fois adopté, le protocole, qui constitue un nouveau traité inter-

national à lui seul, deviendra le premier protocole à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.

L'Afrique du Sud a créé un groupe de travail interministériel national afin de préparer la mise en œuvre de la Convention-cadre et d'assurer une approche nationale coordonnée de ses aspects connexes comme la négociation et l'application des protocoles à la Convention-cadre.

Le groupe de travail, placé sous l'égide du Ministère de la santé, se compose de représentants du Trésor public pour les aspects financiers, du Ministère du commerce et de l'industrie pour l'élaboration des mesures politiques et, enfin, de l'Administration fiscale (SARS) pour les activités et les contrôles relatifs aux douanes et accises.

Responsable en première ligne et sur le terrain de la lutte contre le commerce illicite, la SARS est directement concernée par la Convention-cadre et le projet de protocole. Elle a donc inscrit le trafic de tabac et de cigarettes aux priorités de son plan stratégique 2012/13 - 2016/17 et de son nouveau programme sur le contrôle et la conformité (Compliance Programme). Le groupe de travail interministériel a d'ailleurs adopté

la stratégie antitabac que la SARS avait développée et qui couvre, entre autre, le commerce illicite de produits du tabac.

Les dispositions prévues à l'article 7 (Vérification diligente) du projet de protocole sont déjà en place, et la SARS est l'autorité désignée et chargée de gérer, au nom du Ministère de la santé, la loi modifiant le contrôle des produits du tabac (Tobacco Products Control Amendment Act).

Les dispositions du nouveau programme d'opérateurs économiques privilégiés (Preferred Trader) de la SARS, jetant les bases d'un statut d'Opérateur économique agréé (OEA) à part entière, vont être élargies pour inclure les détenteurs de licences de fabrication soumis à l'accise. La SARS a d'ailleurs donné la priorité à l'industrie du tabac pour piloter le programme d'opérateurs économiques privilégiés soumis à l'accise (Excise Preferred Trader).

En ce qui concerne le suivi et la traçabilité (article 8), la SARS réexamine en ce moment son système en vigueur qui utilise un marquage sur les paquets, appelé « Diamond Stamp » de par sa forme, pour identifier les cigarettes fabriquées de manière licite. Ce dispositif est en train d'être

aligné sur un système de marquage et de vérification numérique afin de sécuriser la chaîne logistique. Cette refonte du système engagée par la SARS répondra également aux exigences de « tenue des registres » (article 9).

Les services de la SARS dédiés aux droits d'accise abandonneront complètement l'usage du papier au profit de solutions informatiques telles que le système EDI pour la douane et les services E@syfile de la SARS. Cette dernière a déjà mis au point des normes et des principes à cet égard et engagé des prestataires de services pour concevoir ensemble une solution.

Les exigences en matière de « mesures de sécurité et mesures préventives » (article 10) seront respectées grâce au nouveau système automatisé de gestion des chargements (ACM) et au système de gestion des transits, qui devraient permettre de réduire considérablement les risques de

détournement de produits du tabac vers des circuits de commerce illicite.

Ces systèmes soutiendront également le Centre de renseignements financiers, établi en 2001 après promulgation du South African Financial Intelligence Centre Act afin de maintenir un cadre législatif efficace et des règles de conformité, de développer la capacité opérationnelle à vérifier la conformité et de fournir des renseignements financiers de haute qualité pour combattre le crime, le blanchiment de fonds et le financement du terrorisme.

De plus, même si les opérations de transit sont déjà contrôlées, l'ACM et le nouveau système de gestion des transits renforceront les capacités de la SARS dans ce domaine et lui permettront de mieux répondre aux exigences liées aux « zones franches et transit international » (article 12).

Des règles strictes sur les ventes en franchise de droits (article 13) sont également en vigueur. Ces ventes ne sont autorisées que pour le transit (sous douane) ou l'exportation, dans les boutiques de produits détaxés (duty-free) situées dans la zone de départ et pour l'avitaillement des navires.

L'objectif majeur du protocole est d'apporter une solution mondiale au problème que représente le commerce illicite de produits du tabac. La SARS est persuadée que si l'Afrique du Sud est si bien préparée à la mise en œuvre du protocole, c'est grâce aux efforts coordonnés des différents services concernés du pays.

En savoir +

LebepeN@dirco.gov.za

www.mic-cust.com

VOUS PENSEZ AUX FORMALITÉS DE DOUANE ?

NOUS AVONS DES SOLUTIONS SUR MESURE !

Avec les solutions logicielles douanières de MIC, les entreprises économisent du temps, de l'énergie et de l'argent grâce à l'automatisation des processus douaniers de l'importation et de l'exportation. La solution douanière de MIC est utilisée par plus de 700 clients, dans 40+ pays, sur cinq continents.

MIC est spécialisé dans les logiciels douaniers pour :

- dédouanements d'importation et d'exportation pour plusieurs pays avec communication électronique et directe avec les autorités nationales
- l'autorisation unique pour les procédures simplifiées (SASP)
- l'entrepôt douanier, le perfectionnement actif et passif, le transfert, les zones de libre échange
- la génération des données d'exportation d'un pays pour une demande d'importation vers un autre pays – Global Trade Data Chain GTDC
- le nouveau Système de Transit Informatisé (NSTI)
- l'Excise Movement Control System (EMCS/ GAMMA)
- la déclaration d'échange des biens DEB - Intrastat (pour tous les 27 membres de l'UE)
- la classification automatique des produits en fonction des règles (classification des produits globales)
- le calcul d'origine automatique et gestion des données fournisseurs (70+ ALEs entièrement traité)
- le contrôle des listes de sanctions

Toutes les solutions MIC sont disponibles comme solution interne ou solution hébergée (SaaS - Software as a Service) !



Coup de pouce au commerce

Les centres d'excellence et d'expertise américains, signes avant-coureurs de grands changements

par Marcy Mason

MARCY MASON, AUTEURE, COUVRE LES ÉCHANGES COMMERCIAUX POUR L'ADMINISTRATION DOUANIÈRE ET DE PROTECTION DES FRONTIÈRES DES ETATS-UNIS

Après plusieurs mois d'attente impatiente, l'Administration douanière et de la protection des frontières des Etats-Unis (Customs and Border Protection - CBP) a enfin ouvert les portes de deux nouveaux centres d'excellence et d'expertise en automne dernier. Ces nouveaux centres, l'un consacré à l'industrie pharmaceutique et l'autre à l'électronique, témoignent d'un changement profond dans la façon dont la CBP travaille avec le secteur privé.

LA MÉTHODE TRADITIONNELLE utilisée pour le traitement des importations a été revue afin d'y intégrer une nouvelle structure permettant de faciliter les échanges licites tout en veillant à ce que la CBP puisse concentrer ses efforts sur les menaces potentielles à la sécurité nationale et à la compétitivité économique. Pourquoi et comment ces centres ont-ils été créés et quelle est leur valeur ajoutée pour le pays ? Ces questions ont suscité beaucoup d'intérêt et, dans le présent article, nous essayons d'apporter quelques éléments de réponse.

L'idée des centres d'excellence et d'expertise figuraient parmi les nombreuses propositions soumises à la CBP dans un document de 2009 élaboré par la Commission consultative sur les opérations commerciales de la CBP (COAC), mandatée par le Congrès des Etats-Unis. La plupart des propositions formulées dans le document se fondaient sur une notion de « gestion en compte », les comptes représentant les entreprises importatrices, plutôt que sur la base de transactions individuelles où les chargements sont traités séparément. Le secteur privé était convaincu qu'une gestion en compte permettrait de faire entrer les marchandises plus rapidement sur le territoire national et garantirait davantage de prévisibilité quant au moment où les produits se retrouveraient sur les étagères des magasins.

La CBP a donc créé un groupe de travail pour analyser les différentes propositions. La première recommandation adressée par le groupe au Directeur de la CBP a été de créer des centres travaillant sur un secteur spécifique mais qui auraient une vision plus large de l'industrie en question, afin de faciliter les échanges commerciaux tout en rendant les pratiques de la CPB aux ports

plus uniformes dans tout le pays. Le directeur Alan D. Bersin a ainsi décidé de lancer un projet pilote à cet effet. Parallèlement, un autre pilote a été lancé pour la gestion en compte, centré sur l'établissement de relations avec les entreprises ayant enregistré un bon taux de conformité auprès de l'Administration et participant aux programmes de partenariat de confiance lancés par la CBP.

« Si nous nous apercevons que nous en savons assez sur les entreprises qui sont nos partenaires de confiance, nous ne devons plus les soumettre à un contrôle minutieux à chaque fois. Nous pouvons trouver une méthode alternative afin de traiter leurs marchandises », explique Leon Hayward, directeur-adjoint des opérations commerciales de la CBP à New York et responsable du projet pilote de gestion en compte.

Choisir les bons secteurs industriels

Avant le lancement des pilotes, il a fallu choisir des secteurs spécifiques. Quatre secteurs industriels ont été sélectionnés: le secteur pharmaceutique, l'électronique, l'industrie pétrolière et l'industrie automobile. « Ces secteurs importaient de grandes quantités de marchandises de haute valeur et un nombre important de leurs importateurs travaillaient déjà en partenariat avec la CBP », signale Anne Maricich, directrice-adjointe des opérations commerciales à Los Angeles et responsable du pilote sur les centres d'excellence et d'expertise.

Le choix pour le projet des centres d'excellence s'est finalement porté sur l'industrie pharmaceutique. « Pour plusieurs raisons », explique Maricich. « D'abord parce que cela nous permettait de travailler en étroite collaboration avec nos partenaires gouvernementaux : n'oublions pas que les entreprises pharmaceutiques sont hautement réglementées par d'autres services. La Food and Drug Administration (FDA) n'est pas la seule à réglementer les produits pharmaceutiques. Il y a aussi la Drug Enforcement Administration (DEA) et le Département de l'agriculture qui intervient dans la réglementation de certains médicaments contenant des produits dérivés d'origine animale. » L'autre

raison était de recentrer l'attention de la CBP sur la contrefaçon et les questions liées à la propriété intellectuelle. « Nous sommes confrontés au problème croissant des médicaments de contrefaçon », poursuit Maricich, « et nous voulions accroître nos efforts en matière de lutte contre la fraude. »

Concernant le projet pilote pour la gestion en compte, le choix s'est porté sur le secteur de l'électronique. « Il s'agit d'un secteur qui repose en grande partie sur l'ingéniosité et la technologie américaine », confie Hayward. « Il représente l'avenir de l'industrie des Etats-Unis. C'est là que se concentre l'innovation. Nous voyons des produits dont personne n'aurait pu concevoir l'existence il y a seulement deux ans et que, du jour au lendemain, tout le monde veut avoir sur son bureau. »

Les objectifs pilotes

Après le lancement des pilotes le 1^{er} novembre 2010, Anne Maricich et son équipe ont cherché à identifier les objectifs des centres d'excellence et en ont établi trois. Le premier était de développer les connaissances et l'expertise de l'administration concernant une industrie spécifique. Le deuxième était d'accélérer le passage des marchandises des partenaires de confiance et le troisième, de développer des opérations de lutte contre la fraude efficaces permettant à la CBP de se concentrer sur les sociétés ou les importateurs à haut risque, dont l'Administration ne savait que peu de choses, voire rien du tout.

Bien que la CBP dispose déjà d'une expertise avérée en matière de produits pharmaceutiques, ces connaissances étaient dispersées au sein de l'administration. « Nous avons des petites 'poches' de connaissances çà et là au sein du service et le centre nous permet de les mutualiser », assure Maricich. « Par exemple, nous avons des gestionnaires en compte nationaux qui travaillent avec des entreprises telles que Pfizer, Eli Lilly et Merck depuis des années et qui sont très au courant de ce qu'importent ces entreprises, de leur niveau de conformité et de quelques-uns des défis auxquels elles sont confrontées », poursuit-elle. « Nous avons également les

spécialistes des importations nationales dont le travail consiste à relever les décisions en matière de classement qui ont un impact sur les taux de droits. Il s'agit d'une industrie où chaque année, nous nous retrouvons avec de nouveaux produits. Les spécialistes des importations nationales travaillent ensemble avec les sociétés pour trouver le bon classement. »

Le centre permet également à la CBP d'approfondir ses connaissances auprès de l'industrie. Au cours du pilote, la CBP et ses services partenaires ont rencontré 22 des plus grands importateurs de produits pharmaceutiques dans le cadre d'un atelier de deux jours. Les sociétés y ont expliqué leurs procédures opérationnelles afin que les services gouvernementaux puissent comprendre pourquoi certaines décisions commerciales sont prises. Elles ont également parlé de leur interaction avec la Food and Drug Administration (FDA), ont expliqué le processus de mise au point et d'agrément d'un produit pharmaceutique et les raisons poussant les entreprises à décider de mettre au point des médicaments génériques après l'expiration des brevets.

« Ça a été une véritable révélation », avoue Maricich. « Je ne savais pas vraiment quel était le type de recherches à mener pour mettre au point un nouveau médicament. Je ne me rendais pas compte qu'entre le moment où un médicament est développé par les chercheurs et le moment où il est mis à la vente, il se passe en moyenne dix ans. »

Question de calendrier

Anne Maricich s'est également rendu compte qu'il s'agit d'arrêter les marchandises et de demander des informations à l'avance et non après que des quantités commerciales de nouveaux médicaments ont été produites et que les sociétés les importent pour approvisionner les détaillants. « S'il faut dix ans pour qu'un nouveau médicament soit prêt pour sa mise à la consommation, ne serait-ce pas une bonne idée que la CBP et les autres services gouvernementaux s'assurent que toutes leurs questions aient trouvé réponse avant que le médicament ne soit produit en masse et ne passe nos frontières en quanti-

tés commerciales? Nous avons amplement le temps de travailler avec ces sociétés en amont pour garantir que tout se passe bien une fois que les marchandises passent la frontière. Elles n'ont pas besoin de davantage de goulets d'étranglement. »

Une autre grande priorité mise en exergue par les sociétés était de pouvoir prévoir à quel moment les marchandises entrent sur le marché. « Lorsque nous retenons un chargement, les sociétés ne savent jamais combien de temps cela va durer ni quand elles pourront enlever leurs marchandises, » ajoute Maricich. « Nous ne pouvons leur promettre la mainlevée et la mise à la consommation de leurs produits à une date déterminée mais au moins, nous pouvons minimiser ce genre d'interruption. »

« Nous savons beaucoup de choses à propos de ces entreprises. Ce ne sont pas des sociétés louches. Elles ont pignon sur rue et si nous avons des questions, elles sont à même d'y répondre. »

Pour les entreprises pharmaceutiques, la livraison prévisible des envois constitue un élément crucial. « Plus nous pourrions acheminer nos marchandises rapidement à travers la frontière vers nos entrepôts, plus ces produits se retrouveront rapidement sur le marché », déclare Suzanne Hoeger, directrice de la conformité et de la politique commerciale mondiale chez Abbot. « Très souvent, nous transportons des produits dits de la chaîne du froid, qui doivent être entreposés à certaines températures. Les marchandises doivent être livrées dans une certaine tranche horaire, sinon elles s'avarièrent et nous devons les détruire sans autre forme de procès », indique-t-elle. « Ce sont aussi des produits qui sont susceptibles d'être volés. Même si un voleur ne sait pas que ce que recèle le conteneur, il peut décider d'en faire sa cible. Donc, nous essayons d'éviter que nos chargements restent trop longtemps dans les environs d'un port et de faire en sorte que la mainlevée soit accordée aussi rapidement que possible afin que nos produits restent sous notre contrôle et dans nos entrepôts. »

Les retards se traduisent par des coûts supplémentaires sur les produits. « Tout ce qui pourrait augmenter les dépenses de l'entreprise peut potentiellement déboucher sur une augmentation du prix du produit fini », signale Hoeger. « Qu'il s'agisse du coût de stockage du produit dans l'entrepôt ou de sa destruction, au final, ces dépenses seront incorporées dans le prix du produit en soi. »

Echange d'informations

Le pilote a également permis à la CBP de mieux connaître ses partenaires institutionnels tels que la FDA. « Cela nous a énormément aidé à comprendre la perspective de la FDA, ce qu'elle recherche », confie Anne Maricich.

Dans le cadre du projet pilote, dont le QG était à Long Beach, en Californie, un enquêteur de terrain du bureau des opérations à l'importation de la FDA à Los Angeles a été détaché au centre pendant 90 jours. « Il avait accès au réseau de la FDA, ce qui lui a permis d'échanger des informations sur les envois de médicaments avec le personnel du centre d'excellence et d'expertise », explique Dan Solis, directeur des opérations à l'importation du bureau de la FDA pour le district de Los Angeles. En échange, le personnel du centre a pu lui fournir les informations transmises préalablement par le centre de ciblage automatisé de la CBP concernant les envois entrants.

« Nous avons découvert des divergences entre les informations soumises à la CBP et celles fournies à la FDA concernant notamment des noms de sociétés, des adresses, des renseignements transmis par les courtiers en douane », signale Solis. « Nous avons pu mettre la main sur des chargements qui faisaient partie d'activités de contrebande. » La collaboration avec le centre a également permis

de rendre plus aisé le 'réexamen de la procédure opérationnelle' entre services. « Concernant les échanges licites, nous avons réussi à accélérer nos contrôles », ajoute Solis.

Tout en travaillant sur l'objectif premier du pilote visant à améliorer la facilitation des échanges licites, le centre a permis de voir que le gros des importations des produits pharmaceutiques revenait aux entreprises participant aux programmes de partenariat de confiance de la CBP et qui sont des entités connues de l'administration. Les sociétés étaient membres du Customs Trade Partnership Against Terrorism (C-TPAT - Partenariat douane-entreprise contre le terrorisme), axé sur la sécurité des chaînes logistiques des importateurs, et de l'Importer Self-Assessment Program (ISA - programme d'auto-évaluation de l'importateur), qui exige des importateurs qu'ils disposent de mécanismes de contrôle interne aux fins du recouvrement des recettes.

« Nous avons procédé à une analyse de segmentation des risques dans le monde des importations pharmaceutiques et nous nous sommes rendu compte qu'au cours de l'exercice 2010, sur les quelques 73 milliards de dollars des Etats-Unis que représentent les produits pharmaceutiques importés, 90% de la valeur de ces importations étaient générés par 2% des entreprises pharmaceutiques seulement », indique Anne Maricich. « Ces 2% étaient composés de sociétés participant aux programmes de partenariat de la CBP, ce qui voulait dire que nous ne devions pas centrer tous nos efforts sur elles », ajoute-elle. « Nous savons beaucoup de choses à propos de ces entreprises. Ce ne sont pas des sociétés louches. Elles ont pignon sur rue et si nous avons des questions, elles sont à même d'y répondre. »

A la place, Maricich et son équipe décident de se concentrer sur les 10% de produits pharmaceutiques importés par des importateurs inconnus ou peu connus de la CBP. Ils découvrent très rapidement que les échanges commerciaux licites ne peuvent être traités aussi rapidement

qu'ils l'avaient espéré. « Nous avons constaté qu'il y avait beaucoup d'éléments dans le système qui nous forçaient à continuer de nous pencher sur nos partenaires de confiance », explique Maricich parce que, par exemple, la DEA ou encore le Département de l'agriculture exigent des formulaires spécifiques pour certains chargements.

« Si un importateur importe un médicament considéré comme un stupéfiant, par exemple un somnifère, alors, avant de faire entrer le médicament sur le territoire, la société doit remplir un formulaire spécifique qui doit ensuite être approuvé par la DEA », indique Maricich. « Mais quand on a affaire à un importateur connu qui fait entrer ces médicaments sur le territoire des Etats-Unis de façon régulière et récurrente, nous nous sommes demandé s'il n'y avait pas de meilleure solution. Chaque fois que l'entreprise envoie un chargement de somnifères vers le pays, nous examinons un document, un formulaire », explique-

t-elle. « Si nous n'avons pas le formulaire entre les mains, le fret reste bloqué. Donc, nous avons entamé un dialogue avec la DEA et le Département de l'agriculture pour chercher une meilleure solution pour les partenaires de confiance qui font entrer des marchandises de façon régulière et récurrente à des fins commerciales, afin de faciliter la procédure à leur égard. »

Lutte contre la fraude renforcée

Dans le cadre de l'objectif de lutte contre la fraude du pilote, une opération d'infiltration éclair de deux jours a été organisée en mars 2011 dans un bureau de poste pour courrier international à Los Angeles : l'Opération Pharma CEE. Avant cette campagne éclair, la CBP et d'autres services gouvernementaux, parmi lesquels la FDA, la DEA et ICE (Immigration and Customs Enforcement, en charge de l'immigration et de la lutte contre la fraude douanière) ont reçu une formation de la part des trois plus grands fabricants pharmaceutiques, à savoir Pfizer, Merck et Eli Lilly.

« Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les gestionnaires de sécurité de la marque de ces entreprises afin de comprendre à quoi ressemble une chaîne logistique licite pour nous permettre d'identifier les éléments sortant de la norme », explique Maricich. « Nous avons eu droit à une formation très spécifique sur leurs produits et sur la façon de distinguer les médicaments authentiques des faux. » Les gestionnaires de la sécurité étaient sur le terrain au cours de l'opération-éclair sans toutefois pouvoir assister aux inspections menées par la CBP. Lorsque des produits pharmaceutiques suspects étaient identifiés, la CBP pouvait ainsi faire appel aux gestionnaires de sécurité des marques pour confirmer que les marchandises étaient bien de contrefaçon.

« Nous avons pu saisir les produits immédiatement », poursuit Maricich. « Normalement, nous envoyons les colis suspects au laboratoire et cela prend plusieurs jours avant d'obtenir les résultats. Mais grâce à





© James Tourrelotte

la présence des compagnies pharmaceutiques, nous avons été plus efficaces. Ça a été un franc succès », conclut-elle. « Nous avons procédé à 34 saisies en seulement deux jours. Plusieurs enquêtes criminelles ont été lancées et trois personnes ont été arrêtées. »

L'opération-éclair s'est révélée intéressante à plus d'un égard. « Grâce à l'Opération Pharma CEE, nous avons vraiment pu avoir un aperçu du travail mené par les départements chargés de la sécurité au sein de trois grandes compagnies pharmaceutiques », explique Dan Solis, de la FDA. « Leurs progrès en matière de technologie regorgent de détails intéressants. Prenons l'exemple des systèmes de numérotation des lots et leur signification : les entreprises sont les seules à pouvoir vous dire pourquoi elles adoptent de telles séquences de numéros de lot », confie-t-il. « Mais en formant les agents de terrain sur ce qu'ils doivent chercher et pourquoi, les entreprises nous ont aidé à distinguer les contrefaçons des médicaments authentiques. »

Un des instruments introduits par les services est le spectromètre Raman, un dispositif scientifique portatif qui peut analyser la composition chimique d'un médicament en quelques minutes. « Il ne cause pas de dégât et, dans certains cas, il peut analyser un comprimé sans même avoir à ouvrir la plaquette d'emballage », affirme Brian Donnelly, directeur mondial de la sécurité chez Pfizer pour la région des Amériques, pharmacien diplômé et agent spécial du FBI à la retraite. « Nous avons commencé à utiliser le spectromètre Raman il y a à peu près trois ans. Nous cherchions une technologie qui puisse être utilisée facilement sur le terrain. »

Intentions contrefaisantes

Selon Brian Donnelly, la participation à l'opération-éclair et le partage d'expertise sur un sujet précis avec le centre contribue à sensibiliser l'opinion publique sur les dangers associés à la contrefaçon. « Lorsque quelqu'un change un ingrédient pour rendre un produit meilleur marché, il ne s'inquiète pas vraiment pour la santé et la sécurité des consommateurs. Les fabricants, les distributeurs et les vendeurs de produits contrefaisants veulent que le produit passe à travers les mailles du filet au cours des différents contrôles. C'est leur objectif numéro un », affirme-t-il, ajoutant que certains contrefacteurs n'hésitent pas à utiliser de la peinture pour voiture afin de colorer les comprimés ou encore du plâtre ou des enduits muraux comme liant pour les pilules, par exemple. « Nous voulons éviter que quelqu'un ne tombe malade, pensant utiliser un de nos produits alors qu'il a avalé un faux médicament », conclut-il.

Donnelly signale en passant que, pour ce qui est de la contrefaçon, le gros problème de Pfizer est le Viagra. « De tous nos produits, c'est le médicament le plus contrefait », confie-t-il. « Les hommes ne veulent pas parler à leur médecin de leurs problèmes érectiles alors ils achètent des médicaments en ligne, sans ordonnance, et les reçoivent par la poste. » Or, comme Donnelly l'a signalé aux services participant à la campagne éclair, « Pfizer n'envoie généralement pas de produits vers les Etats-Unis par courrier exprès. » Par conséquent, a-t-il ajouté, les produits envoyés

par le biais d'un service de courrier international, ou encore d'un centre de courrier exprès, « sont hautement suspects ».

Les données de la FDA montrent que 40% des médicaments se retrouvant sur le marché des Etats-Unis sont fabriqués dans des pays étrangers et 80% de leurs ingrédients actifs proviennent de sources également situées en dehors du pays. « L'avènement d'internet permet aux consommateurs naïfs d'acheter des médicaments de contrefaçon et non agréés auprès de boutiques en ligne vendant de faux produits pharmaceutiques », souligne Dan Solis.

Nouvelle démarche

Compte tenu du succès remporté par les pilotes concernant le centre spécialisé et la gestion en compte, la décision a été prise d'établir des centres d'excellence et d'expertise permanents qui travailleront sur différents secteurs spécifiques. Au début, la CBP a ouvert deux centres, l'un pour l'industrie pharmaceutique et l'autre pour les produits électroniques. Les futurs centres ouvriront après que les deux premiers seront pleinement opérationnels et auront réglé les problèmes éventuels de fonctionnement. La gestion en compte a été intégrée dans les fonctions des centres, qui sont devenus à présent un portail unique pour le traitement des entreprises qui prennent part aux programmes de partenariat de confiance de la CBP. Au fil du temps, toutes les entreprises d'un même secteur industriel pourraient y être incorporées.

Le siège choisi pour les centres a changé depuis l'époque des pilotes. Le centre pharmaceutique est à présent situé dans la ville de New York, près du siège central de 16 des 22 plus grands importateurs pharmaceutiques. Le centre pour l'industrie électronique a été déplacé vers la Côte Ouest, à Los Angeles, près du berceau de l'innovation électronique du pays. Le personnel, qui inclut des spécialistes dans plusieurs disciplines, est réparti sur tout le pays. « Nous cherchons véritablement à créer un environnement virtuel parce que nous ne pouvons emmener tout le monde à Los Angeles ou à New York », explique Maricich. « En même temps, nous voulons profiter de l'expertise que nous avons

en interne et que nous pouvons mettre à la disposition de nos équipes. »

Valider les concepts

Pour la CBP, cette nouvelle démarche viendra transformer radicalement la façon dont le service interagit avec le secteur privé. « C'est un énorme changement dans la pratique pour la CBP », avoue Anne Maricich. « Avant, nous intervenions normalement aux ports d'entrée ; les spécialistes de l'importation contrôlaient les chargements entrants et prenaient des décisions quant au classement correct ou non des marchandises in situ et non dans un endroit centralisé. Nous devons nous demander si cette pratique a encore un sens aujourd'hui. » D'autres aspects doivent être abordés comme par exemple, la vérification du système informatique. « Nous sommes en train de tester le système pour voir s'il peut faire face au volume d'informations portant sur tout un secteur industriel sans trop de problèmes », poursuit Maricich.

Toutefois, même si le concept des centres d'excellence et d'expertise est encore en train d'être peaufiné, nombre de parties prenantes s'accordent à dire qu'un tel changement était nécessaire. « Nous devons changer la façon dont nous faisons les choses afin de pouvoir répondre au volume de chargements et à toutes les nouvelles exigences en matière de sécurité », indique Leon Hayward. « Notre travail au sein du service a augmenté considérablement mais pas le personnel et nous devons dès lors trouver une nouvelle façon de travailler pour nous permettre d'assumer nos responsabilités. »

Les centres d'excellence représentent une réponse potentielle à cet égard. Le traitement des envois s'oriente vers une structure centralisée et les centres d'excellence et d'expertise faciliteront la tâche de la CBP à deux niveaux, selon Hayward. « Tout d'abord, les centres permettront à la CBP de faciliter le passage des chargements parce qu'ils permettront de prendre des décisions cohérentes. Deuxièmement, les centres permettront de réduire les demandes répétitives de renseignements », estime-t-il. Par exemple, par le passé, si un importateur envoyait des marchandises passant par 10 ports d'entrée, aucune coordination ne semblait possible. « La société pouvait recevoir des demandes de renseignements de la part des 10 ports différents et devait y répondre par 10 fois », poursuit Hayward. « Franchement, on ne pouvait qu'espérer que les 10 ports prennent la même décision. »

Pour la communauté commerciale, les avantages en matière de facilitation sont encore plus importants. « Face à un service aussi grand que la CBP, il est parfois difficile de trouver la bonne personne ou le bon groupe de personnes qui puissent répondre à vos questions », indique Suzanne Hoeger. « A présent, le centre dispose d'une ligne d'assistance téléphonique et il suffit d'appeler un numéro unique. Soit la personne dotée de l'expertise nécessaire est là et peut vous répondre, soit la personne cherchera l'information et vous rappellera. »

En savoir +
www.cbp.gov



**REINER – the specialist
for custom stamps!**

**REINER – le spécialiste
des cachets pour la douane !**

REINER
www.reiner.de

Ernst Reiner GmbH & Co. KG | Baumannstr. 16 | 78120 Furtwangen
Germany | Phone +49 7723 657-0 | reiner@reiner.de

Sécurité : le dilemme des biens à double usage dans le tarif douanier

par Renaud Chatelus

AVANT DE REJOINDRE EN 2003 L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA) OÙ IL EXERÇA LA FONCTION D'INSPECTEUR EN DÉSARMEMENT, ANALYSTE DU COMMERCE NUCLÉAIRE ET FORMATEUR, RENAUD CHATELUS OCCUPA UN POSTE D'ENQUÊTEUR DES DOUANES CHARGÉ DU CONTRÔLE À L'EXPORTATION. DEPUIS MARS 2011, IL CONSEILLE EN TANT QU'EXPERT DIVERSES ORGANISATIONS DANS LES DOMAINES DU CONTRÔLE À L'EXPORTATION, DE L'ÉTABLISSEMENT DE PROFILS DE RISQUES LIÉS AUX CONTENEURS ET DE PROJETS DE RECHERCHE CONNEXES. POUR L'OMD ET L'OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (ONUDC), IL A DÉVELOPPÉ LE MANUEL DE FORMATION SUR LE CIBLAGE DES BIENS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME DE CONTRÔLE DES CONTENEURS (PCC). SES AUTRES RÉCENTES COLLABORATIONS INCLUENT LA COMMISSION EUROPÉENNE, LE DÉPARTEMENT DE L'ÉNERGIE DES ÉTATS-UNIS ET L'INSTITUT INTERRÉGIONAL DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES SUR LA CRIMINALITÉ ET LA JUSTICE (UNICRI). IL EST MEMBRE (SENIOR FELLOW) DU CENTER FOR INTERNATIONAL TRADE AND SECURITY (CITS) DE L'UNIVERSITÉ DE GÉORGIE (ÉTATS-UNIS).

LES DOUANIERS DU monde entier procèdent de manière régulière à toute une série de contrôles, et notamment, de manière croissante, à des contrôles liés à la sécurité. Parmi ceux-ci, les contrôles des marchandises à double usage sont peut-être les plus difficiles à comprendre et à effectuer.

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, un certain nombre d'initiatives internationales ont été prises afin d'améliorer la sécurité des mouvements internationaux des biens et des personnes. Ainsi, la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies impose aux États membres de l'ONU de mettre en place un système de contrôle des exportations et du transit destiné à éviter que des personnes ou des entités non étatiques non autorisées n'aient accès aux

technologies liées aux armes de destruction massive (ADM).

Jusqu'alors, de telles mesures de contrôle n'étaient appliquées que par un nombre limité de pays industrialisés, regroupés autour des différents régimes de contrôle à l'exportation, qui dressent et actualisent des listes de biens devant être soumis à contrôle et élaborent des directives de mise en œuvre. Par exemple, le Groupe des fournisseurs nucléaires (GFN) rassemble aujourd'hui 46 pays qui échangent des informations et s'entendent pour contrôler les transferts de biens qui pourraient contribuer de manière significative à la fabrication d'armes nucléaires. La plupart de ces biens sont des équipements et des matières à double usage également utilisés dans l'industrie civile. Il existe également

Le même type d'acier est utilisé dans la fabrication de missiles et dans celle des clubs de golf

d'autres régimes qui traitent séparément les biens à double usage liés à d'autres ADM.

Aujourd'hui cependant, des technologies rares et sensibles sont devenues accessibles à nombre d'États, d'entreprises et d'individus. Parallèlement, les voies d'approvisionnement du commerce international moderne passent par de nombreux pays qui peuvent devenir des points de transit ou de transbordement. Grâce à la résolution 1540, à la multiplication des sanctions et embargos imposés par les Nations Unies ainsi que, d'une manière générale, à la nécessité de faciliter le commerce en créant un climat de confiance autour de points de vue convergents en matière de sécurité globale, le contrôle à l'exportation est devenu un sujet pertinent pour la communauté douanière mondiale.

Par souci de commodité, nous utiliserons dans cet article le terme couramment utilisé de « contrôle à l'exportation » pour désigner les réglementations et toutes activités liées au contrôle des mouvements de biens stratégiques, notamment les marchandises à double usage.

Mise en œuvre du contrôle à l'exportation

La résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies ne précise pas la manière dont les mesures de contrôle à l'exportation doivent être mises en œuvre et n'adopte aucune liste émanant de l'un ou l'autre des régimes de contrôle à l'exportation existants. On peut néanmoins affirmer que de nombreux pays essaient aujourd'hui d'appliquer les directives et les listes de biens ou articles émanant de régimes établis, alors même qu'ils n'en sont pas membres.

Le contrôle à l'exportation consiste essentiellement à permettre aux autorités nationales de contrôler, via une procédure d'octroi de licences, les transferts de biens stratégiques et des technologies associées. La détection aux frontières de matières nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) par les portiques de détection de rayonnement, scanners et autres équipements de détection, relativement bien connue des services douaniers, ne constitue qu'une partie de l'éventail des contrôles entrant dans ce cadre. En effet, parmi les nombreux biens soumis à contrôle, on compte beaucoup d'équipements ou de matériels industriels et scientifiques à double usage définis par des spécifications techniques qui apparaissent non pas sur des écrans de contrôle mais dans des documents techniques.

Un bon aperçu est présenté dans l'annexe 1 du Règlement 428/2009 de l'Union européenne sur les matériels à double usage reprenant les biens répertoriés par les quatre principaux régimes internationaux de contrôle à l'exportation et qui sert de modèle à de nombreux pays. Ladite annexe répertorie 1 687 biens, allant d'alliages de métaux bruts à des machines-outils en passant par des produits chimiques et des technologies de la communication. Le contrôle à l'exportation peut également comprendre l'application d'embargos et de sanctions internationales, le contrôle de précurseurs d'explosifs, de matériel militaire et, d'une manière générale, de toute marchandise qu'un pays souhaite contrôler pour des raisons de sécurité stratégique. L'encart 1 présente un exemple d'article soumis à contrôle.

Appareils de prises de vue qui peuvent être utilisés lors d'expériences nucléaires (a. et b.) ou dans des installations nucléaires (m.), définis par le GFN et tels qu'ils apparaissent dans le règlement européen 428/2009 relatif au contrôle des exportations de biens à double usage.

6A203 Appareils de prises de vue et leurs composants, autres que ceux visés au paragraphe 6A003, comme suit:

a. appareils de prises de vue mécaniques à miroir tournant, comme suit, et leurs composants spécialement conçus:

1. caméras à image intégrale dont la vitesse est supérieure à 225 000 images par seconde;
2. caméras à balayage ayant une vitesse d'enregistrement supérieure à 0,5 mm par microseconde;

Note : à l'alinéa 6A203.a., les composants de ces caméras comprennent leurs composants électroniques de synchronisation et leurs ensembles de rotors, à savoir turbines, miroirs et roulements.

b. caméras électroniques à balayage, caméras électroniques à image intégrale, tubes et dispositifs, comme suit:

1. caméras électroniques à balayage capables d'une résolution temporelle de 50 ns ou moins;
2. les tubes à balayage pour les caméras visées à l'alinéa 6A203.b.1.;
3. caméras électroniques à image intégrale (ou à obturateur électronique) capables d'une durée d'exposition d'enclenchement égale ou inférieure à 50 ns;

4. tubes à image intégrale et dispositifs d'imagerie fixe destinés à être employés avec les caméras visées à l'alinéa 6A203.b.3., comme suit:

- a. tubes intensificateurs d'image réglée par proximité dont la photocathode est déposée sur un revêtement conducteur transparent pour réduire la résistance de la plaque/feuille de photocathode;
- b. tubes intensificateurs vidicon silicium à grille (SIT), dans lesquels un système rapide permet de séparer les photoélectrons venant de la photocathode avant qu'ils ne heurtent la plaque de la cible multiplicatrice;
- c. obturateurs électro-optiques à cellule de Kerr ou de Pockels;
- d. autres tubes à image intégrale et dispositifs d'imagerie à semi-conducteurs ayant un temps de déclenchement rapide pour image de moins de 50 ns spécialement conçus pour les caméras visées à l'alinéa 6A203.b.3.;

c. caméras de télévision résistant aux rayonnements ou objectifs correspondants, spécialement conçus pour ou pouvant nominalement résister à une dose de rayonnement totale de plus de 50×10^3 Gy (silicium) [5×10^6 rad (silicium)] sans que leur fonctionnement soit altéré.

Note technique : Le terme Gy (silicium) désigne l'énergie en Joules par kilogramme absorbé par un échantillon de silicium non blindé lorsqu'il est exposé à une radiation ionisante.

Exemple de la Géorgie

Comme de nombreux pays, la Géorgie a pris modèle sur l'Union européenne pour développer sa réglementation en matière de contrôle à l'exportation. Sur le portail internet du gouvernement développé à l'attention des entreprises importatrices et exportatrices (www.rs.ge), sont indiqués les biens exigeant une licence à l'exportation. Cependant cette liste n'énumère pas les biens soumis à contrôle mais donne les codes tarifaires correspondants, qui peuvent être aisément compris par les opérateurs et services douaniers. Le résultat est qu'au premier abord l'utilisateur pourrait croire que, par exemple, tous tubes et barres en alliage d'aluminium (code tarifaire géorgien 7608.20) sont soumis aux procédures de contrôle des exportations. Ce n'est évidemment pas le cas. Cet exemple illustre la difficulté inhérente au fait d'utiliser le code tarifaire pour décrire les biens à double usage.

Encart 2

Le rôle des douanes

Bien que nombre de directives et de pratiques soient partagées au niveau international, leur mise en œuvre reste bel et bien du ressort des autorités nationales. Les systèmes d'octroi de licences d'exportation incluent de multiples acteurs étatiques comme le ministère des affaires étrangères, les services de renseignement, la défense, ainsi que les ministères en charge de l'industrie et du commerce, l'administration douanière et des organismes de régulation tels que les commissions de l'énergie atomique. La douane n'est ainsi qu'une partie prenante au processus et, dans de nombreux pays, elle ne joue qu'un rôle marginal. Pourtant, en fin de compte, c'est elle qui est généralement le principal organisme chargé de l'application de la loi aux frontières.

Concrètement, les services douaniers du monde entier sont confrontés aux mêmes défis lorsqu'ils mettent en œuvre les mesures de contrôle à l'exportation. L'un d'entre eux, et non des moindres, est l'absence de correspondance entre les définitions reprises sur les listes de biens soumis à contrôle et les positions et sous-positions tarifaires définies par les douanes. Cela est d'autant plus important que le contrôle à l'exportation ne se limite pas à la détection de marchandises de contrebande mais exige pour une grande part que soit contrôlée la légalité des envois commerciaux. Cette difficulté n'épargne pas non plus le secteur privé qui fonde son système de conformité sur le classement tarifaire. L'exemple relatif à la Géorgie illustre ce point (voir encart 2).

Utilisation du tarif douanier aux fins de contrôle à l'exportation

Pourtant, un tarif mieux adapté serait utile au contrôle aux exportations sur plusieurs points :

- Les tarifs douaniers nationaux, découlant du système harmonisé (SH), pourraient s'avérer utiles pour faciliter l'identification des marchandises soumises à contrôle par les services douaniers, les opérateurs privés et les autres entités juridiques. N'étant pas en mesure d'utiliser les systèmes et pratiques tarifaires, les entreprises privées, tout comme les douanes, doivent mettre en place des systèmes parallèles spéciaux ainsi que des compétences spécifiques aux fins de traiter les marchandises stratégiques. Cela n'est pas sans générer des coûts supplémentaires et surtout d'importantes failles en matière de contrôle à l'exportation. Sans oublier de possibles difficultés juridiques en cas d'enquête et de poursuite.
- Le tarif douanier constitue également la base sur laquelle se fondent de nombreuses statistiques du commerce international. Tant les douanes que les organismes établissant les listes de contrôle ne cessent de chercher le juste équilibre entre l'efficacité des contrôles et la facilitation du commerce. A cet égard, le volume commercial d'une marchandise particulière représente un important paramètre permettant de comprendre l'impact économique ainsi que les coûts administratifs de l'instauration d'obligations en matière de contrôle à l'exportation. Malheureusement, les statistiques du commerce international qui

pourraient être utilisées à cette fin sont essentiellement fondées sur les codes du tarif douanier.

- Enfin, nombre de techniques d'analyse de risque utilisées par les douanes utilisent, d'une manière ou d'une autre, des positions et sous-positions du SH. L'absence de correspondance entre le tarif douanier et les listes de contrôle signifie que ces techniques ne peuvent pas être directement appliquées au contrôle à l'exportation.

Pour toutes ces raisons, nombreux sont ceux au sein des organes de contrôle aux exportations qui continuent d'essayer de combler le fossé entre ces deux systèmes de catégorisation, sans néanmoins aller jusqu'à réviser les directives internationales sur le contrôle aux exportations ni les définitions, la structure et les notes explicatives du SH.

Comment résoudre la quadrature du cercle ?

L'exercice est difficile étant donné que chacun fait comme si l'autre n'existait pas. Les listes de contrôle sont définies de manière indépendante des codes du tarif douanier par des groupes de pays et d'experts qui n'incluent pas toujours les douanes.

Ainsi, au niveau des régimes et à l'échelon national, des experts techniques, des juristes, des diplomates et autres experts en matière de non-prolifération se réunissent régulièrement pour établir et tenir à jour des listes de contrôle et des directives aux fins d'instaurer des contrôles pouvant être mis en œuvre de manière réaliste sans entraver le commerce légitime. Il est important de comprendre que les listes ne constituent pas des références techniques absolues. Elles résultent d'un compromis entre différents experts techniques, mais également d'arbitrages entre intérêts économiques et préoccupations sécuritaires globales, ainsi qu'entre pays qui ne partagent pas nécessairement en la matière les mêmes points de vue.

Généralement, les listes de contrôle à l'exportation ne tiennent pas compte des positions et sous-positions du tarif douanier. Réciproquement, à quelques exceptions près, tels les réacteurs nucléaires ou certaines matières nucléaires, le tarif douanier

ne tient généralement pas compte des définitions des listes de contrôle.

Les approches adoptées afin de définir les catégories des deux systèmes présentent certaines similitudes. Ainsi, tant les listes de contrôle que le tarif douanier prennent en considération la fonction de la marchandise, ses propriétés radiologiques, chimiques et physiques, ses capacités techniques, sa composition physique et sa forme ou son processus de fabrication. Dans de rares cas, tels que certains produits chimiques, il y a compatibilité entre les définitions des deux systèmes. Parfois, un classement s'avère plus précis que l'autre. Mais, la plupart du temps, les catégories sont simplement définies de manière différente en recourant à des paramètres différents ou à des moyens différents de les mesurer. En outre, la terminologie technique utilisée varie d'un système à l'autre. Prenons l'exemple relativement simple du graphite de qualité nucléaire. Cette matière est définie

dans les listes de contrôle en fonction de sa haute densité et de son haut niveau de pureté (faible niveau de bore), alors que les tarifs douaniers se fondent entre autres sur sa fonction (usage électrique ou non-électrique) ou son origine (naturelle ou artificielle). Certaines définitions reprises sur les listes de contrôle incluent des spécifications techniques (et des exemptions) très complexes pouvant couvrir plusieurs pages. Le cas est moins fréquent dans le système tarifaire douanier.

Le problème se pose avec une acuité évidente au niveau du SH international (codes à 6 chiffres), mais souvent aussi à l'échelon national où les niveaux de catégorisation sont plus détaillés. En effet, dans de nombreux cas, il ne s'agit pas simplement de créer des sous-catégories plus précises du système harmonisé.

En outre, alors qu'une licence d'exportation peut être émise pour un seul bien soumis à contrôle, elle peut en réalité

couvrir plusieurs envois identifiés par différents codes tarifaires. Pour ajouter à la confusion, les deux systèmes de catégorisation incluent des catégories relatives à des biens complexes, mais également à chacune de leurs composantes spécifiques. L'exportation autorisée d'une centrale nucléaire ou d'une usine chimique impliquera probablement de multiples envois ainsi que l'utilisation d'un grand nombre de codes tarifaires différents. Il est certes impossible de mentionner chaque cas particulier, mais on peut dire que, dans l'ensemble, un bien spécifique soumis à contrôle sera peut-être repris dans plusieurs codes tarifaires et réciproquement un seul code tarifaire pourrait concerner beaucoup plus de marchandises que celles soumises à contrôle (voir encart 3). Le fait que les diverses tentatives entreprises pour établir une correspondance entre les biens soumis à contrôle et les codes tarifaires mènent à des résultats divergents atteste la complexité de la tâche.

Conférence et Exposition 2013 de l'OMD sur la TI

DES SOLUTIONS EFFICACES POUR UNE GESTION COORDONNÉE DES FRONTIÈRES

Examiner les moyens par lesquels une technologie de l'information et de la communication moderne peut ouvrir des horizons pleins de promesses aux fins d'une démarche pangouvernementale à la frontière

ATLANTIS, THE PALM, DUBAI, EMIRATS ARABES UNIS,
14 - 16 MAI 2013

Une conférence de trois jours mettant en évidence le rôle de la technologie de l'information à la frontière

Interprétation simultanée:

Arabe, anglais, français et, si la demande est suffisante, russe et/ou espagnol

Rejoignez-nous pour participer à des discussions approfondies concernant l'efficacité des solutions préconisées pour une Gestion coordonnée des frontières, en examinant les moyens par lesquels une technologie de l'information et de la communication moderne peut ouvrir des horizons pleins de promesses aux fins d'une démarche pangouvernementale à la frontière.

Durant ces trois journées, des représentants éminents des douanes, des autorités frontalières de réglementation, des milieux professionnels de la TI au sens large, des organisations gouvernementales, des organisations professionnelles et d'autres encore, impliquées dans les flux commerciaux

internationaux, se réuniront à Dubaï pour procéder à des échanges de vues concernant la recherche de solutions plus efficaces aux fins de la gestion des échanges et des voyages, tout en maintenant un équilibre avec les exigences en matière de contrôle.

Les gouvernements doivent rechercher des solutions plus efficaces en matière de gestion des frontières, en particulier en saisissant les opportunités qu'offrent les solutions modernes en matière de TIC.

En parallèle, une exposition présentera les solutions les plus récentes en matière de TI et fournira tant aux participants qu'aux vendeurs l'occasion de nouer des contacts de qualité et de saisir des opportunités de commercialisation.

...nous nous réjouissons de vous rencontrer à Dubaï

HÉBERGÉE PAR



PARRAINS DE L'ÉVÉNEMENT

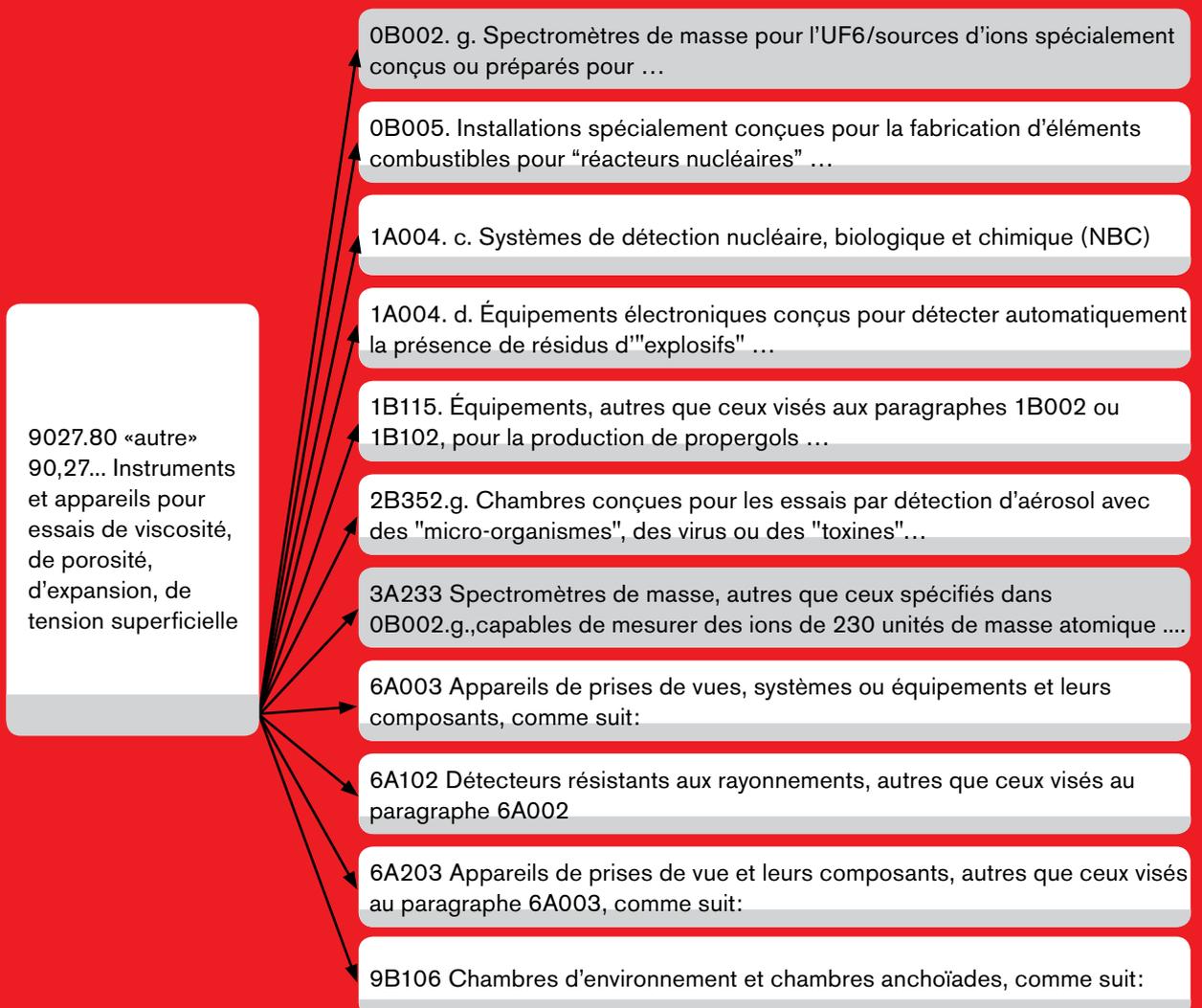


Corrélations possible entre la liste des marchandises figurant dans le règlement de l'Union européenne relatif à l'exportation de biens à double usage et les catégories du SH

Un bien soumis à contrôle peut être classés dans différents codes SH...



... et un seul code tarifaire peut inclure différentes marchandises soumises à contrôle



■ Portion pertinente dans la catégorie

Quelques propositions d'amélioration

Il est possible de parvenir à une meilleure corrélation entre les listes de contrôle et les codes tarifaires. Si la quadrature du cercle est difficile à résoudre, on peut néanmoins arrondir un peu les angles du carré et déformer les lignes du cercle pour rapprocher les deux systèmes.

An niveau international

Dans les régimes internationaux, bien des initiatives pourraient être entreprises pour rapprocher les listes de contrôle des codes du SH, ou du moins pour davantage intégrer les facteurs opérationnels propres aux douanes. Cela ne sera possible que lorsque les autres parties prenantes au contrôle à l'exportation auront compris que la tâche des services douaniers est complexe et présente des contraintes et exigences spécifiques qui doivent être prises en considération en amont, c'est-à-dire au moment où sont définies les listes et les directives.

Du côté des administrations douanières, les codes du SH ne sont pas facilement révisables. L'alignement des codes du SH avec les listes de contrôle constitue un objectif ambitieux surtout eu égard au processus qu'un tel exercice impliquerait. Pour commencer, les listes de contrôle ne sont toujours pas universelles : les membres de l'OMD ne partagent pas forcément tous le même avis sur le contrôle à l'exportation et les listes de contrôle. Il serait nécessaire que les parties contractantes à la Convention sur le SH se mettent d'accord s'agissant des biens de telle ou telle liste nationale ou internationale à prendre en considération. De plus, les listes ne sont pas permanentes : la liste des biens à double usage du Groupe des fournisseurs nucléaires a par exemple été actualisée huit fois depuis 1992 entraînant l'ajout ou le retrait de biens ainsi que des modifications de spécifications techniques. Il conviendrait de procéder, d'une manière ou d'une autre, à un alignement des cycles de mise à jour des listes de contrôle et du SH.

Les discussions menées aux niveaux national et international relatives aux listes de contrôle sont déjà complexes. Les élargir aux questions spécifiques du SH le sera plus encore ! Néanmoins, on pourrait revisiter les notes explicatives de certaines positions ou sous-positions du SH particulièrement pertinentes afin de faciliter l'exécution des contrôles à l'exportation pour les douanes

ainsi que leur respect par les opérateurs commerciaux. Ces notes pourraient, par exemple, spécifier qu'une position ou sous-position du SH peut couvrir des biens soumis à contrôle et fournir quelques indications quant aux autres informations à prendre en compte lors du choix d'un classement.

Au niveau national

Il est difficile de changer radicalement les listes nationales de biens soumis à contrôle étant donné qu'elles font partie intégrante de directives et processus internationaux. Cependant, s'agissant de l'aspect tarifaire, les pays peuvent ajouter des sous-positions nationales aux codes à six chiffres du SH assorties de notes explicatives supplémentaires. Ici se trouve une marge de manœuvre intéressante pour rapprocher les deux systèmes de classement.

Les autorités douanières et les responsables du contrôle à l'exportation devraient également continuer à étudier la manière d'établir une meilleure correspondance, non seulement sur un plan normatif (c'est-à-dire dans quelle catégorie tarifaire un bien devrait être légalement répertorié), mais aussi à un niveau pratique (c'est-à-dire quelle catégorie tarifaire est utilisée dans la pratique par l'industrie et quel code tarifaire pourrait être utilisé à mauvais escient par des opérateurs désireux d'éviter les contrôles).

Dans l'état actuel des choses, même au niveau national, et pour de nombreux biens soumis à contrôle, il n'y aura pas de correspondance parfaite avec les codes tarifaires. Cependant, tant les douanes que le secteur privé bénéficieraient grandement de pouvoir savoir, grâce à une documentation tarifaire explicite, qu'un bien spécifique soumis à contrôle devrait être classé dans un seul code tarifaire ou qu'une marchandise déclarée sous un code tarifaire a 30 % ou 50 % de chance d'être soumise à contrôle. Certains pays et organisations ont tenté d'établir de tels tableaux de corrélation entre les deux systèmes. Il serait utile qu'ils partagent leur précieuse expérience avec le reste de la communauté douanière. Toutefois, il reste beaucoup à faire, notamment en se fondant sur une étude sérieuse des pratiques industrielles et des mécanismes de fraude.

S'ils doivent affiner le tarif douanier lui-même, les douanes et les responsables du

contrôle à l'exportation doivent également étudier et échanger les meilleures pratiques en matière d'indicateurs de risques utilisables par les douanes, notamment la combinaison de codes tarifaires potentiellement pertinents avec d'autres catégories d'informations obtenues à partir de documents douaniers et de transport. Cela exige une étroite coopération entre pays et entre organismes étatiques.

Il est important de souligner ici la nécessité pour les entreprises participant au commerce international de devenir des partenaires de confiance eu égard à la chaîne logistique internationale. Cela implique pour elles d'aller au-delà de la stricte mise en œuvre des règlements, procédures d'exportation et règles de classement tarifaire et d'apprendre à connaître leurs clients, leurs produits et la manière dont ces derniers peuvent être utilisés à mauvais escient. Les politiques relatives au contrôle à l'exportation intègrent déjà de plus en plus cette approche et les administrations douanières elles-mêmes ont également adopté des concepts similaires par le truchement du Cadre de normes SAFE de l'OMD visant à sécuriser et faciliter le commerce mondial.

Le rôle essentiel de l'OMD

L'OMD a un rôle clé à jouer. En effet, cette organisation se trouve dans une position unique pour adapter des outils internationaux comme les notes explicatives du SH, sinon les positions et sous-positions elles-mêmes, et promouvoir des échanges sur les meilleures pratiques afin d'harmoniser les approches nationales ainsi qu'agir en tant qu'interface indispensable au niveau international entre la communauté des douanes et les milieux chargés de la lutte contre la prolifération.

L'utilisation par la douane de meilleurs outils de contrôle à l'exportation, tels qu'un classement tarifaire plus approprié, permettra non seulement d'améliorer l'efficacité des contrôles mais également de renforcer la contribution des douanes et du secteur privé à la sécurité mondiale et aux efforts déployés dans la lutte contre la prolifération.

En savoir +
renaud.chatelus@gmail.com



La Douane égyptienne

Vision

- Renforcer la croissance économique en renforçant la compétitivité des industries nationales.
- Parvenir à un équilibre entre la facilitation du commerce et les exigences en matière de contrôles et de protection.

Objectifs stratégiques

- Offrir un ensemble de services complet grâce à un système permettant de concilier facilitation et contrôles.
- Appliquer un traitement fiscal égalitaire grâce à un recouvrement efficace.
- Établir un partenariat transparent et crédible entre la Douane égyptienne (ECA) et les opérateurs commerciaux afin de favoriser la conformité à la réglementation.
- Développer les ressources humaines via le renforcement des capacités, la formation et la mise en place d'une structure organisationnelle contribuant à une prise de décisions efficace et tenant compte des normes et meilleures pratiques mondiales.
- Examiner en permanence la législation pour assurer sa pertinence face aux évolutions de l'environnement douanier et proposer des modifications législatives.
- Préparer l'ECA aux changements et mettre en place l'infrastructure nécessaire.

Coopération internationale

L'Égypte est Membre de l'OMD depuis 1956. L'ECA tient à travailler avec l'OMD et avec d'autres organisations pour avoir accès à leurs expériences et meilleures pratiques. Conformément au message de l'OMD relatif à l'importance des partenariats, l'ECA prend une part active à de nombreux événements propices à la coopération, tels que la Journée internationale de la Douane et la Journée internationale

des Nations Unies contre l'abus et le trafic de drogue.

Renforcement des capacités

L'Institut national de formation douanière est l'un des Centres régionaux de formation (CRF) de l'OMD depuis 2006. Il propose diverses formations dans tous les domaines douaniers, selon le plan de formation adopté par les administrations douanières de la région. Les cours portent sur des sujets techniques, ils sont informatisés et se déroulent souvent en anglais. Pour améliorer les compétences administratives du personnel et développer de nouvelles capacités d'encadrement, l'ECA a délivré environ 500 bourses à ses employés pour des études de niveau master.

Réforme douanière égyptienne

Centres douaniers modernes : Suite à la décision de l'ECA de mettre en place un vaste plan de réforme, des « Centres douaniers modernes » ont été créés afin de remplacer les traditionnels bureaux des douanes. Les objectifs de ces Centres sont les suivants : offrir aux parties prenantes une égalité de traitement ; réduire le temps nécessaire à la mainlevée à moins d'une journée ; construire un environnement de travail adapté aux fonctionnaires des douanes et aux opérateurs ; créer un système de communication électronique reliant tous les bureaux de douane entre eux et avec les autres départements ; servir de « postes frontières uniques » rassemblant sous le même toit la douane et les autres organismes présents aux frontières afin de gagner du temps et de faciliter le travail des opérateurs.

Nouvelle structure organisationnelle :

Développée selon les meilleures pratiques internationales, cette structure permet à la douane d'assumer son nouveau rôle en matière de facilitation des échanges et

d'établir des relations de confiance avec les milieux commerciaux. Elle comprend un certain nombre de nouvelles fonctions qui figurent dans le document d'orientation stratégique de l'OMD sur la Douane au 21^{ème} siècle : partenariats douane-entreprises, contrôle a posteriori, gestion des risques, mesure des performances, planification stratégique.

Site web : l'ECA a lancé son site web en septembre 2004. Disponible en arabe et en anglais, il donne accès aux informations et documents utiles, dont l'ensemble des procédures, des décrets, des conventions internationales et des règlements. En mai 2005, l'ECA a commencé à fournir des services douaniers en ligne permettant de transmettre les déclarations en douane et les données de manifestes par voie électronique, ainsi que de traiter grâce à une base de données toute sorte de demandes, notamment celles relatives aux positions tarifaires et aux taux de change des banques centrales.

Service de gestion en compte : ce service mis en œuvre en 2005 s'adresse à des exportateurs sélectionnés selon certains critères - par exemple la valeur de leurs importations annuelles ne doit pas dépasser 5 millions de dollars US et ils ne doivent pas être impliqués dans des délits de contrebande ou délits portant atteinte à la législation douanière. Ce service attribue de nombreux avantages aux importateurs, notamment une mainlevée des envois en moins de 24 heures. Il garantit la conformité des importateurs grâce à une série de processus transparents : gestion des risques, contrôle a posteriori, etc.

Gestion des risques : une Direction générale de la gestion des risques a été créée, utilisant le système informatique de l'administration et agissant selon des termes clairement définis dans la législation douanière. L'ECA vise à faire passer plus de 95 % des importations par ses « filtres verts » (la moyenne étant généralement de 60 %).

Contrôle a posteriori : l'ECA a créé une Direction du Contrôle a posteriori chargée de vérifier l'exactitude des données et des documents soumis. Elle regroupe un personnel parfaitement formé aux toutes dernières procédures techniques et scientifiques en la matière grâce à la coopération avec la Commission européenne - 74 fonctionnaires ont suivi des cours pendant 18 mois, première étape vers la mise en œuvre de normes internationales.

Scanners à rayons X : l'ECA a commencé à utiliser des appareils à rayons X pour l'inspection des marchandises importées. Elle dispose aujourd'hui de 34 machines à rayons X de différents types dans les ports égyptiens.

Traitement préalable à l'arrivée : ce système a été introduit pour inciter les partenaires de la douane à engager des procédures de dédouanement pour les marchandises importées avant leur arrivée. Les documents sont traités avant l'arrivée et, à leur arrivée, les marchandises passent directement dans les filtres « rouges » ou « verts ».

Paiement différé des droits de douane : un importateur qui déplace ses marchandises et qui finalise les procédures de dédouanement dans les trois jours après la date d'arrivée peut bénéficier de cette facilité : les marchandises sont dédouanées et le paiement des taxes et droits de douane est différé de 30 jours à compter de la date de mainlevée. L'importateur doit présenter une garantie financière couvrant ce paiement différé. Ce système permet aux marchandises de quitter rapidement les ports et réduit en conséquence les coûts de transaction. Il encourage également les importateurs à s'acquitter de leurs obligations et permet une forte rotation des stocks favorable aux petites entreprises. Le système s'appliquera prochainement aussi aux taxes, dans le cadre des nouvelles mesures de facilitation.

Mesure des performances : Un nouveau système évalue la performance à partir

d'indicateurs adoptés par d'autres pays : temps de dédouanement (moyenne mensuelle) ; nombre de cas de contrebande ; abandon de marchandises (moyenne mensuelle) ; temps de mainlevée pour les chargements soumis à des régimes spécifiques (moyenne mensuelle) ; nombre d'employés par rapport aux recettes douanières ou déclarations en douane ; nombre de recours pour arbitrage ; volume des chargements.

Résultats de la réforme douanière

En 2003, le temps moyen nécessaire à la mainlevée des marchandises dans les ports égyptiens était de 22 jours. En octobre 2006, la Banque mondiale l'estimait à moins de six jours. Des études menées par l'ECA en mars 2007 ont révélé des progrès constants : le temps moyen n'était alors plus que de quatre jours, pouvant même parfois descendre jusqu'à deux heures. Selon le rapport Doing Business 2008, publié par la Banque mondiale et l'International Finance Corporation, l'Égypte était le premier pays réformateur en 2006/2007 avec des améliorations dans cinq des dix domaines étudiés par le rapport.

Informations générales

Directeur général

Mohamed El-Salhawey

Adresse officielle

Autorité douanière égyptienne
Ministère des Finances
Imtidad Ramsis
Le Caire

Effectif total

18 000

Renseignements généraux

Tél. +202 342 1414
Courriel : info@customs.gov.eg

En savoir +

www.customs.gov.eg



« Les douanes ne disposent pas toujours des ressources adéquates pour s'attaquer à la contrebande de diamants »



Gillian A. Milovanovic a été nommée présidente du Processus de Kimberley en janvier 2012, devenant la première femme à occuper ce poste. Depuis son arrivée au Département d'État américain en 1978, Mme Milovanovic a occupé différentes fonctions aux États-Unis et auprès de missions diplomatiques américaines à l'étranger : elle a notamment été ambassadrice des États-Unis dans l'Ancienne République yougoslave de Macédoine (de 2005 à 2008) et plus récemment au Mali (de 2008 à 2011). Licenciée de l'Université de Pennsylvanie et titulaire d'un Master en journalisme de la Temple University, elle possède également un Master en administration publique de l'École nationale d'administration (ENA). Elle parle couramment le français, l'italien, le serbe et le macédonien et a quelques notions d'espagnol et de suédois.

DANS LES ANNÉES 1990, l'attention du monde entier s'est focalisée sur les guerres civiles qui ont éclaté en Angola, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Liberia, au Rwanda et en Sierra Leone et qui menaçaient de déstabiliser toute la région. Dès le début de la décennie, un certain nombre d'organisations de la société civile se sont penchées sur la façon dont le marché des ressources naturelles servait à financer les guerres, en générant des fonds permettant d'engager des mercenaires et des soldats et d'acheter des armes.

Dans une série de rapports parus en 1998 et 1999, l'ONG Global Witness a dénoncé plusieurs compagnies pétrolières et banques qui s'étaient rendues coupables d'entretenir le conflit qui régnait alors en Angola. En 2000, Ian Smillie de Partnership Africa Canada publiait un rapport qui établissait un lien entre le commerce du diamant et les bains de sang perpétrés en Sierra Leone. Les « diamants de conflits » sont entrés dans le vocabulaire politique peu de temps après, propulsés sur le devant de la scène notamment à cause de campagnes très percutantes de sensibilisation de l'opinion publique menées par les ONG spécialisées, qui les ont rebaptisés « diamants de sang ».

L'Assemblée générale des Nations Unies a réagi par une résolution votée à l'unanimité, condamnant le rôle des diamants dans le financement des conflits. Les diamants de conflits y sont définis comme des « diamants provenant de zones contrôlées par des forces ou des factions opposées à des gouvernements légitimes et reconnus internationalement, et utilisés pour financer une action militaire en opposition à ces gouvernements, ou en violation des décisions du Conseil de sécurité ». L'Assemblée générale a également appelé à l'adoption de politiques afin d'empêcher que la vente de diamants bruts ne serve de source de financement des conflits.

Poussé à l'action, le gouvernement sud-africain a organisé, en 2000, les premières négociations regroupant sous l'égide de l'ONU des représentants de l'industrie du diamant, les pays producteurs de diamants d'Afrique australe et les organisations de la société civile à Kimberley. A la fin de cette même année, l'Assemblée générale de l'ONU adoptait une résolution en faveur de la création d'un système de certification des diamants. Deux ans plus tard, les négociations aboutissaient à un accord sur la création du système de certification du processus de Kimberley (SCPK), basé sur des propositions de l'industrie incitant les États à imposer des restrictions en matière d'exportation et d'importation.



Lancé en 2003, le SCPK oblige les entreprises à présenter des certificats d'origine. Il impose par ailleurs des contrôles sur l'achat et la vente de diamants, l'interdiction de procéder à des échanges commerciaux avec les pays non signataires du Processus de Kimberley et la publication de statistiques sur la production de diamants et leur commerce. Le processus de Kimberley compte aujourd'hui 75 pays membres, parmi lesquels les principaux pays spécialisés dans la production, la transformation et la commercialisation de diamants.

Ce système a été salué pour avoir considérablement accru le commerce licite de diamants et donc réduit les exportations illégales, qui étaient au cœur du problème des diamants de guerre. Le SCPK soulève pourtant certaines inquiétudes, d'aucuns estimant que l'insuffisance des mesures de contrôle et de répression dans des grands centres de fabrication et de commercialisation de diamants affaiblit l'efficacité du Processus de Kimberley et permet aux diamants illégaux et de conflits d'entrer dans les circuits commerciaux licites.

Les diamants représentent, par leur nature, d'énormes défis pour les États désireux de s'assurer que leur extraction et leur commerce contribuent au développement économique local et national. De petite taille et de grande valeur, ils peuvent facilement être passés en contrebande si l'on veut éviter le marché officiel. Comme les diamants sont faciles à transporter et à commercialiser, les fraudeurs impliqués dans ce type de commerce illicite peuvent aisément éviter les contrôles aux frontières. Pour sensibiliser davantage la communauté douanière à ce sujet, OMD actu a demandé à la nouvelle présidente de Processus de Kimberley et ambassadrice des États-Unis, Mme Gillian A. Milovanovic, de nous éclairer sur le « côté obscur » du commerce du diamant.

Quelles sont les statistiques dont on dispose sur le commerce du diamant ?

Le US Census Bureau (Bureau du recensement des États-Unis), qui préside le Groupe de travail sur les statistiques, a rendu pu-

Principaux éléments de l'accord sur le Processus de Kimberley

- Les États participants s'engagent à maintenir des contrôles internes sur les diamants bruts. Les producteurs doivent ainsi garantir la traçabilité des pierres entre les mines et le point d'exportation. Les autres acteurs doivent concevoir une chaîne de garanties pour l'acheminement des diamants entre le point d'importation et l'usine de taille ou encore le point de réexportation.
- Les participants sont convenus que toute exportation doit s'accompagner d'un certificat de Kimberley ; les certificats sont conçus et délivrés par chaque pays participant mais tous doivent comporter des éléments d'informations communs et être pourvus des marques de sécurité adéquates. Tous les chargements internationaux de diamants doivent être placés dans des conditionnements hermétiques à toute intervention manuelle.
- Les participants s'engagent à ne permettre l'importation de diamants bruts que s'ils sont accompagnés d'un certificat du Processus de Kimberley établi par un autre pays participant. Toute violation à cette règle entraînera des sanctions.
- L'autorité importatrice s'engage à accuser réception de chaque chargement à l'autorité exportatrice.
- Les participants s'engagent à présenter des statistiques trimestrielles sur les échanges commerciaux et des statistiques semestrielles sur la production, et ce dans les 60 jours à partir de la période de référence. Un site Internet de statistiques, géré de manière centralisée, permettra aux participants et aux observateurs de vérifier et de comparer les exportations d'un pays aux importations d'un autre.

bliques des statistiques détaillées sur le processus de Kimberley à l'adresse <https://kimberleyprocessstatistics.org>. Les statistiques définitives pour 2011 viennent tout juste d'être mises en ligne et révèlent qu'au cours de l'année dernière, l'extraction de diamants bruts dans les pays participants au Processus de Kimberley représente une valeur de quelque 14 milliards de dollars des États-Unis et que le commerce de diamants entre ces mêmes pays se chiffre à 52 milliards de dollars américains.

D'après les experts, les diamants de conflits représentent aujourd'hui 1% du commerce international du diamant alors que dans les années 1990, les estimations atteignaient jusqu'à 15%. La contrebande demeure un problème d'envergure mondiale et elle le sera probablement toujours, comme dans beaucoup d'autres secteurs. Nous observons des problèmes spécifiques à certaines

régions mais ce sont surtout les pays non participants qui ont des frontières communes avec les pays participants qui nous inquiètent. En effet, ces pays n'ont pas de contrôles internes afin de garantir le même niveau de surveillance et de suivi du commerce du diamant brut que les participants au Processus de Kimberley.

Quels sont les principaux mécanismes de fraude et de contrebande ?

Les participants au Processus de Kimberley font état de multiples mécanismes de contrebande : dissimulation des diamants dans les vêtements et les bagages de passagers, voire sur les passagers eux-mêmes, utilisation de faux certificats d'expédition, étiquetage des diamants bruts comme « articles de bijouterie », manipulation de documents d'importation et d'exportation. Et nous ne connaissons probablement qu'une partie des mécanismes de fraude.

Mais en améliorant notre coopération avec l'industrie à tous les niveaux, nous approfondirons nos connaissances et renforcerons nos capacités de lutte contre la fraude. Les douanes et les services chargés de la répression doivent poursuivre leur collaboration à travers les frontières pour identifier les activités suspectes et ainsi barrer la route à ceux qui portent atteinte au commerce licite.

Quels sont des défis inhérents à la lutte contre des pratiques commerciales frauduleuses ?

Les pays non participants voisins des pays adhérant au Processus de Kimberley sont sans doute un de nos grands problèmes à l'heure actuelle. Un autre défi est lié au fait que beaucoup de pays n'ont pas les capacités suffisantes pour combattre efficacement la contrebande. Par exemple, les frontières perméables ou mal surveillées représentent un problème, même pour les États-Unis.

De plus, les douanes et les forces de l'ordre ne disposent pas toujours des ressources adéquates pour s'attaquer aux caractéristiques spécifiques de la contrebande de diamants, vu la valeur relativement faible de ce commerce par rapport à beaucoup d'autres marchandises. Or, les diamants constituent un véritable défi car ils sont petits, de très grande valeur et peuvent être transportés en utilisant des moyens parfois très sophistiqués.

Une application plus rigoureuse des accords bilatéraux et multilatéraux existants en matière d'assistance judiciaire ainsi qu'une coopération plus approfondie entre les douanes et les autres services

de répression des différents pays, permettraient de s'assurer que les poursuites judiciaires, lorsqu'elles sont entamées, aboutissent à des condamnations et de rendre le commerce illicite de diamants moins attrayant.

Un autre aspect de plus en plus mis en avant a trait à la transparence des recettes. Un suivi plus attentif des mouvements d'argent permettra d'établir avec plus de certitude s'il y a fraude. Même si cet aspect dépasse le système de Kimberley et ne s'applique pas qu'aux diamants, le Processus de Kimberley pourrait devenir un excellent instrument pour recueillir et développer des bonnes pratiques et obtenir un engagement plus fort en faveur de la transparence financière au sens plus large et sur les questions connexes du développement, au profit des producteurs, de l'industrie, des populations des pays concernés et des consommateurs du monde entier.

Quelles sont les mesures les plus appropriées et pratiques à prendre pour renforcer les mesures de lutte contre la fraude et comment l'OMD et les administrations douanières peuvent-elles contribuer au processus ?

Avant tout, rappelons que toutes ces mesures sont destinées tant à protéger et à faciliter le commerce licite qu'à arrêter les délinquants. Le diamant fait vivre des millions de personnes dans le monde et le Processus de Kimberley cherche à mieux lutter contre la fraude précisément pour protéger le travail de ces personnes. Il me paraît très important pour le renforcement de la lutte contre la fraude et la protection du commerce licite d'améliorer la communication et d'établir un dialogue et

un échange d'informations réguliers avec l'industrie.

Depuis son lancement officiel en 2010, le partenariat entre le Processus de Kimberley et l'OMD a été excellent. Nous échangeons des informations et chacun assiste aux réunions de l'autre. C'est un bon début mais il nous faut poursuivre sur notre lancée afin d'élargir et de consolider les échanges d'informations entre les participants et observateurs du Processus de Kimberley, l'OMD et les autorités douanières. Le renforcement de la lutte contre la fraude constitue précisément l'une des priorités de la présidence américaine du Processus de Kimberley cette année.

D'un point de vue très pratique, il conviendrait de définir qui, de la douane ou des autres autorités impliquées, est la mieux placée pour recevoir les informations du Processus de Kimberley, pour les transmettre ensuite aux participants et observateurs du Processus et pour encourager les contacts avec ces autorités concernant tout envoi suspect. S'ils disposent d'informations plus précises et plus rapides provenant directement des acteurs qui sont au cœur de ce commerce, les fonctionnaires des douanes pourraient prendre les mesures qui s'imposent en temps réel.

Les initiatives envisagées actuellement par la présidence américaine du Processus de Kimberley comprennent l'élaboration d'un document évolutif qui vise à établir une liste détaillée de toutes les entreprises impliquées dans la contrebande et dans d'autres activités illicites qui compromettent l'application du processus de Kimberley. Cette liste permettrait au Processus de Kimberley et aux autorités douanières de donner l'alerte plus facilement. Nous devons aussi établir ensemble un plan d'action efficace pour combattre le commerce illicite de diamants sur Internet. Afin de progresser dans cette voie, nous invitons les douanes et les forces de l'ordre de tous les pays ayant adhéré au Processus de Kimberley à participer à la Conférence du Processus de Kimberley sur la lutte contre la fraude, qui se tiendra en novembre prochain, à Washington.

En savoir +

www.kimberleyprocess.com



« Au 21^{ème} siècle, la mondialisation de l'économie reste au cœur du développement économique dans le monde »



Wu Hailong est l'Ambassadeur de la République populaire de Chine auprès de l'Union européenne depuis 2012. Avant sa nomination, il était Ministre adjoint des Affaires étrangères chargé des organisations et conférences internationales, ainsi que du contrôle des armements. Avec plus de 30 années de service au sein du ministère chinois des Affaires étrangères, tant dans son pays qu'à l'étranger, il est un diplomate chevronné ayant une connaissance approfondie en matière de contrôle des armes nucléaires et de questions internationales. Il est diplômé de l'Université des études étrangères de Beijing.

LE COMMERCE INTERNATIONAL constitue un élément crucial dans l'économie chinoise, ainsi qu'en témoigne l'incroyable réussite économique de la Chine, montrant à quel point les échanges commerciaux peuvent promouvoir la croissance et permettre à une économie d'avancer à pas de géant. Dans un entretien avec OMD actu, l'Ambassadeur de Chine auprès de l'Union européenne, S.E. Wu Hailong, nous livre son point de vue sur la facilitation des échanges, ainsi que sur les programmes de la Chine visant à faciliter le commerce mondial et à encourager l'intégration régionale.

Comment évaluez-vous l'état actuel du commerce international, alors que les négociations sur la facilitation des échanges à l'OMC sont bloquées et que l'intégration régionale s'intensifie de par le monde ?

Au 21^{ème} siècle, la mondialisation reste au cœur du développement économique dans le monde et de profonds changements ont modifié l'ampleur et les tendances du commerce international. La facilitation des échanges constitue un élément important dans les négociations du cycle de Doha, dont l'objectif fondamental consiste à réaliser des améliorations significatives en matière de transparence du commerce et de simplification des procédures commerciales.

Les résultats du cycle de Doha auront des incidences de grande portée sur la gestion des administrations des douanes de par le monde. En raison d'influences politiques internationales diverses, les négociations du cycle de Doha sont dans l'impasse. Ceci étant, je ne crois pas qu'elles aient totalement échoué. L'histoire nous apprend que presque toutes les négociations commerciales multilatérales ont été marquées par d'interminables pourparlers. J'espère qu'à l'avenir, nous réussirons à faire en sorte que le cycle de Doha se conclue sur des résultats positifs, raisonnables et équilibrés.

Quelle part de l'essor économique de la Chine peut être directement attribuée à la réforme de la Douane chinoise ?

Au cours des deux dernières décennies, grâce à un engagement résolu en faveur de la modernisation et de la réforme, l'Administration des douanes chinoise a réussi à s'adapter à l'environnement complexe et changeant et a apporté d'importantes contributions à la croissance de l'économie chinoise. Les efforts ont porté sur quatre aspects majeurs.

Primo, nous avons mis en place un nouveau concept en matière de gestion, accéléré la réforme de la supervision du dédouanement et amélioré la facilitation des échanges. Depuis lesdites réformes, la Douane chinoise s'est fixé comme objectif de mettre sur pied un système douanier moderne qui soit adapté à l'économie de marché en Chine. En vue de promouvoir la facilitation des échanges, nous avons effectivement mis à niveau notre modèle de

gestion à travers une multitude de mesures touchant notamment au système de dédouanement et au renforcement des capacités en matière de gestion des risques. Faisant fond sur une gestion effective des risques, nous avons mis en place un système de « circuits rouge et vert » qui a grandement diminué la durée du contrôle des voyageurs et facilité les mouvements commerciaux internationaux. En faisant appel à une gestion ciblée, nous avons réparti les entreprises en diverses catégories. Nous nous sommes constamment efforcés d'offrir des services de dédouanement plus rapides aux opérateurs ayant de bons antécédents. Selon les statistiques, le temps d'attente moyen pour le dédouanement à l'exportation était de 1h30 en 2011. 99% des marchandises obtiennent aujourd'hui la mainlevée dans les 24 heures. Le temps d'attente pour le dédouanement à l'importation est de 17,9 heures, 64% des marchandises obtenant la mainlevée dans les 24 heures. Cette plus grande efficacité a permis aux sociétés d'import/export de réaliser une économie de près de 80 milliards de yuans chinois (environ 12,6 milliards de dollars des Etats-Unis). Afin de permettre la croissance d'une économie ouverte dans les parties centrale et occidentale de la Chine, la douane a également mis en place une pratique qui consiste à autoriser le dépôt de la déclaration au lieu d'origine du produit aux fins du dédouanement dans le port. Cette pratique a permis de faire en sorte que les entreprises situées dans d'autres parties de la Chine puissent bénéficier des mêmes facilités que celles situées dans des villes côtières, permettant ainsi à ces entreprises de réaliser des économies de temps et de coûts.

Secundo, nous avons optimisé la gestion du secteur manufacturier, qui constitue le fer de lance de la croissance du commerce extérieur de la Chine. Le secteur manufacturier joue un rôle important en promouvant les importations et les exportations de la Chine et en attirant les investissements étrangers. En tant qu'autorité de réglementation du secteur manufacturier, la Douane chinoise a contribué à renforcer la planification et le recensement à l'échelon régional des entreprises manufacturières et a encouragé la création de noyaux régionaux de sites manufacturiers dans les parties centrale et occidentale de la Chine. Ces mesures ont

permis de mettre graduellement sur pied un système de supervision sous douane qui, à la fois, convienne au contexte national chinois et facilite la croissance économique.

Tertio, nous avons mis en place des technologies avancées pour accélérer le dédouanement. La Douane chinoise est l'une des premières autorités publiques à avoir eu recours à la technologie de l'information. Depuis 1988, la douane a mis au point trois mécanismes de dédouanement, à savoir le H883, le H2000 et le H2010. Elle a également mis au point des systèmes de traitement de l'information aux fins d'un dédouanement rapide, de la facilitation du dédouanement et d'un dédouanement sans papier. A ce jour, la douane a pleinement intégré les notions d'Administration en ligne, de douane en ligne et de systèmes portuaires en ligne, réduisant ainsi de manière significative la durée et le coût du dédouanement.

Quarto, nous avons intensifié la coopération internationale et nous nous sommes inspirés des bonnes pratiques en vigueur à l'étranger. La Douane chinoise a été un protagoniste très actif en matière de coopération internationale et de prise en compte des expériences des autres pays. Elle a également travaillé en étroite collaboration avec l'OMD dans l'élaboration et la mise en œuvre de règles concernant la sécurité et la facilitation du commerce mondial. Sur le plan bilatéral, la Douane chinoise a coopéré effectivement avec d'autres pays en matière de supervision conjointe, de reconnaissance mutuelle des résultats des inspections et de reconnaissance mutuelle des OEA, apportant ainsi une contribution

positive à l'économie chinoise et à la facilitation du commerce mondial.

Quelle est la stratégie de la douane chinoise pour faire en sorte que les petites et moyennes entreprises prenant part au commerce transfrontalier aient une meilleure connaissance des réglementations, compte tenu du rôle qu'elles peuvent jouer dans la croissance d'une économie ?

La Douane chinoise considère qu'il est très important de soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) pour leur permettre de développer des activités internationales. Nous nous sommes efforcés de les aider à mieux appréhender, et à mieux respecter, les lois et réglementations. Nous avons abaissé le seuil d'acceptation des entreprises dans la catégorie AA afin de permettre à davantage de PME de bénéficier du traitement appliqué à la catégorie AA et de profiter ainsi des mesures de facilitation pertinentes.

Nous avons également poursuivi la réforme des catégories de dédouanement. C'est ainsi que les PME de la catégorie AA peuvent bénéficier des dispositions en matière de déclaration préalable, de déclaration par lots et de dédouanement sur rendez-vous. En outre, la douane a consacré de nombreux efforts en vue de susciter dans le public une prise de conscience des lois et réglementations douanières en aidant les PME à mettre sur pied des mécanismes normalisés de gestion interne et en encourageant les entreprises éligibles à présenter une demande d'agrément dans les catégories AA ou A. De manière graduelle, la Douane chinoise a ainsi mis les mesures de facilitation des échanges à la portée d'un nombre croissant de PME.

Pouvez-vous nous présenter, dans ses grandes lignes, le rôle de la Chine en termes d'intégration régionale et le type de coopération engagée par la Douane chinoise avec les pays voisins ?

La Douane chinoise donne une grande importance à la coopération entre voisins et favorise l'intégration régionale. En 2007, les Administrations des douanes de la Chine, du Japon et de la République de Corée ont mis sur pied un mécanisme de réunion des hauts responsables qui constitue une plateforme de coordination et de coopération entre les trois pays concernant les questions douanières régionales. En outre, la Douane chinoise a créé un Comité de coopération avec la Douane russe pour assurer une coopération concrète en matière de supervision du dédouanement, de statistiques du commerce et de lutte contre la fraude, comité qui joue un rôle important dans les échanges commerciaux croissants entre la Chine et la Russie. Des accords d'assistance mutuelle et de coopération ont également été conclus avec les gouvernements ou administrations des Douanes du Kazakhstan, de la Mongolie et d'autres pays voisins.

L'Accord cadre sur la coopération économique globale entre les pays de l'ANASE et la Chine, entré en vigueur en 2002, constitue le point de départ de la coopération douanière entre la Chine et les pays de l'ANASE. Les deux parties ont mis sur pied un mécanisme de consultation au niveau douanier et un comité d'experts du mécanisme de consultation, ont identifié les domaines prioritaires de ladite coopération et ont mené à bien des négociations sur les règles d'origine aux fins de la zone de libre-échange Chine-ANASE.

Dans le courant de la même année, la Douane chinoise a continué à intensifier sa coopération dans le cadre du programme de Coopération économique régionale de l'Asie centrale (CAREC). Après plusieurs années d'efforts, le programme est finalement passé d'un échange amical initial à une substantielle coopération concrète assortie d'initiatives en matière de renforcement des capacités et de sept projets de coopération, y compris la simplification et la coordination des procédures et documents douaniers et le développement de postes et d'installations de contrôle dans les ports limitrophes.



Calendrier des événements

Novembre

- 5 - 9 Comité technique permanent, 197^{ème}/198^{ème} sessions
- 12 - 13 Conférence mondiale de l'EastWest Institute sur la sécurité
- 14 - 15 Comité de gestion de la Convention de Kyoto révisée, 11^{ème} réunion
- 14 - 16 Conférence de l'OMD sur l'application des contrôles aux échanges de nature stratégique
- 19 - 23 Sous-Comité de révision du Système harmonisé, 44^{ème} session
- 21 - 23 Programme ONUDC-OMD de contrôle des conteneurs, 6^{ème} réunion annuelle (Panama)

Décembre

- 2 - 5 Groupe consultatif du secteur privé
- 3 - 5 Commission de politique générale, 68^{ème} session, Kyoto (Japon)
- 10 - 12 Groupe de travail sur la fraude commerciale, 8^{ème} réunion

2013 Janvier

- 7 - 10 Sous-Comité scientifique, 28^{ème} session
- 22 - 23 Comité technique des règles d'origine, 31^{ème} session
- 26 Journée internationale de la Douane (réception officielle le 28 janvier)
- 28 - 29 Bureaux régionaux de renforcement des capacités, 15^{ème} réunion mondiale
- 30 - 31 Equipe de gestion du CEN, 12^{ème} réunion

Février

- 11 - 13 Equipe de projet chargée du Modèle de données
- 14 - 15 Sous-Comité informatique, 64^{ème} réunion
- 19 - 20 Comité d'audit, 7^{ème} réunion
- 21 - 22 Bureaux régionaux du renforcement des capacités /Centres régionaux de formation, 8^{ème} réunion
- 25 - 27 Comité du renforcement des capacités, 4^{ème} session
- 28 - 1/3 Sous-comité sur l'éthique, 12^{ème} session
- 28 - 1/3 Comité du Système harmonisé, Groupe de travail

Mars

- 4 - 15 Comité du Système harmonisé, 51^{ème} session
- 11 - 15 Equipe de projet chargée du Modèle de données
- 18 - 22 Comité de la lutte contre la fraude, 32^{ème} session
- 18 - 22 Comité technique permanent, 199^{ème}/200^{ème} sessions
- 25 - 26 Comité de gestion ATA/Istanbul

Avril

- 8 - 11 Comité financier, 94^{ème} session
- 8 - 9 Comité de gestion de la Convention douanière relative aux Conteneurs, 1972, 14^{ème} réunion
- 8 - 9 Groupe consultatif du secteur privé
- 9 Réunion SAFE réservée aux Membres de l'OMD
- 10 - 12 Groupe de travail SAFE, 11^{ème} réunion
- 15 - 19 Comité technique de l'évaluation en douane, 36^{ème} session
- 24 - 26 7^{ème} Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage, Istanbul (Turquie)

Les réunions de l'OMD mentionnées pour information dans ce calendrier ne sont pas toutes ouvertes au public. Sauf indication contraire, elles se tiennent à Bruxelles. Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles de changement. Le programme des réunions de l'OMD est mis à jour régulièrement sur le site des Membres de l'OMD sous la rubrique « informations pour les délégués » et sur le site public de l'OMD – www.wcoomd.org – dans la section « Évènements ».

**SINGLE WINDOW TRADE PORTAL
GLOBAL CUSTOMS E-PROCESSING
BUSINESS INTELLIGENCE
VALUATION COMPLIANCE**

// SIMPLY THE BEST
www.webbfontaine.com



The Webb Fontaine group of companies is present in Europe, Asia, the Middle-East and Africa. Its Single Electronic Window and Customs transaction processing solution, TradeWorldManager (TWM), provides the most advanced integrated solution to Customs, Government agencies and all international trade stakeholders; enhancing trade efficiency and revenue collection.